

BULLETIN MUNICIPAL
VILLIE-MORGON



JANVIER 1994 - N°13

SOMMAIRE

Bulletin municipal n° 13
Villié-Morgon 1 630 habitants
Altitude : 300 m au bourg
Fête des conscrits 1er dimanche de mars
Foire : 11 novembre
Marché : jeudi matin
Canton : Beaujeu
Département du Rhône



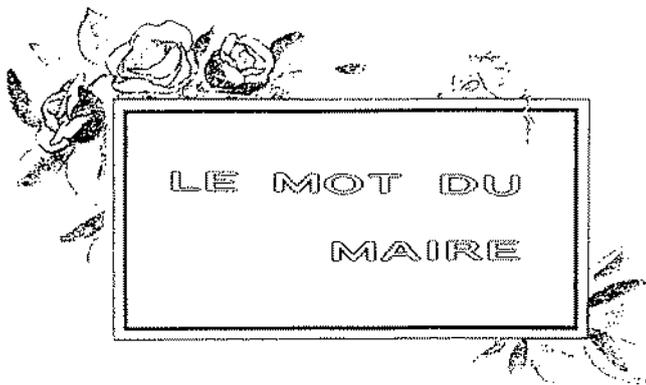
Bas relief exécuté par
Guarrieri
Premier caveau de
dégustation ouvert dans
le Beaujolais en 1953

COUVERTURE, aquarelle réalisée par Alain
RENOUX à l'occasion du 25ème anniversaire
du jumelage SASBACHWALDEN - VILLIE MORGON

- 1 - mot du maire
- 2 - renseignements pratiques
- 4 - extraits des délibérations des
conseils municipaux de 1993
- 14 - finances. Le budget
- 18 - service d'assainissement
- 18 - O.P.A.H.
- 19 - A.S.A. du Py
- 20 - vivre son grand âge chez soi
- 21 - fleurissement
- 22 - C.C.A.B.- mercredi... on sort
- 24 - bibliothèque municipale
- 25 - jeunesse au plein air
- 26 - A.D.M.R. service de travailleuse
familiale
- 27 - calendrier des manifestations 1994
- 30 - collège " J.C. Ruet"
- 31 - coup d'oeil sur 92-93... avec le
Sou des écoles
- 33 - conseil de parents d'élèves C.P.E.
- 34 - groupement de parents
- 34 - école privée St. Joseph
- 36 - la maison familiale communique...
- 37 - halte garderie - association de
parents
- 38 - chorale "in vino musica"
- 39 - les archers de la grappe villiatonne
- 40 - yoga
- 41 - sentiers pédestres
- 42 - comité cycliste
- 42 - foot-ball club F.C.V.M.
- 43 - volley-ball
- 44 - tennis
- 45 - association des veuves civiles
chef de famille
- 46 - cercle de la Butinière
- 47 - union nationale des retraités et
des personnes âgées
- 48 - état civil 1993



Costumes du Rhône.



Bien qu'un mois se soit déjà écoulé il n'est pas trop tard pour dire encore "vive l'année nouvelle"... et au diable l'année 93, ai-je envie de crier, tant celle-ci a été jalonnée d'événements tristes et de catastrophes.

- la grêle a anéanti beaucoup de cultures
- les trombes d'eau ont dévasté des villages
- les pluies diluviennes, en provoquant des inondations, ont fait passer un bien triste Noël à beaucoup de familles et menacent toujours
- la guerre, les attentats ont semé l'horreur dans des pays proches de nous et continuent hélas
- au sein de notre communauté, trop d'amis, de connaissances nous ont quittés, laissant un vide et des meurtrissures au coeur

Pourtant, dans toute cette grisaille, tout n'est pas négatif et des lueurs d'espoir se sont allumées pour notre région.

D'abord, malgré quelques raisins déchiquetés, toits et voitures endommagés, notre commune a été relativement épargnée par la colère des éléments naturels.

Ensuite les viticulteurs ont eu la chance d'effectuer la récolte dans des conditions climatiques bonnes comparées à celles qu'ont connues d'autres vignobles.

Les prix de vente des vins, redevenus corrects et rémunérateurs redonnent un meilleur équilibre aux exploitations et laissent espérer pour l'économie de nos artisans et commerçants.

Ces chances, sachons les apprécier. Ces petites lueurs d'espoir, sachons les protéger et les activer en restant solidaires car ce "mieux" dans l'économie régionale est fragile, et si nous voulons qu'il perdure il nous faut être à la fois vigilants et optimistes.

J'ai lu dernièrement, sur une carte de vœux, la recette de la bonne année :

Prenez 365 jours de joie, 52 semaines de bonheur, 12 mois de santé et ajoutez un peu d'humour et beaucoup d'amitié.

Difficile et même impossible de réunir tous ces ingrédients. Une année n'est jamais faite en totalité de joie, bonheur et santé parfaite. Mais ces ingrédients que sont le piment de l'humour et le sel de l'amitié, nous les avons. Sachons nous en servir.

Si les hommes dynamiques et conviviaux qu'étaient les Adrien, Jean, Lucien et autres amis disparus le pouvaient, ils seraient les premiers à se mettre aux fourneaux pour nous concocter une sauce savoureuse, liante et revigorante.

En souvenir d'eux, faisons de même ensemble.

Pour cela, comme il y a quelques jours les "quatre" ont amicalement et joyeusement balayé les "trois", balayons aussi notre individualisme, notre indifférence, nos réticences à participer à la vie collective, à partager nos expériences, 1994 aura alors toutes les chances d'être une année bonne, vivace et chaleureuse.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

URGENCES

POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 74.04.84.31
E.D.F. : 74.66.29.75
sécurité dépannage

SERVICES PUBLICS

- **Mairie** : 74.04.21.39
Ouvertures des bureaux : lundi : matin fermé - 13h30 à 17h30
mardi à jeudi : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30
vendredi : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30
samedi : 8h00 à 12h00 - fermé
- **Poste** : bureau av. Sornay : 74.04.20.73
Ouvertures au public : lundi à vendredi : 9h00 à 12h00
samedi : 8h30 à 11h30
- **Trésor public** (perception) de Fleurie : 74.04.11.09
- **Sous-Préfecture** Villefranche sur Saône : 74.62.66.15

SERVICES DE SANTE

- **Centre médico-social** : permanence : jeudi 9h00 à 12h00
- **Mutuelle Sociale Agricole - M.S.A.** : permanence de l'assistante sociale :
2ème et 4ème jeudis du mois 10h00 à 12h00
- **Protection Maternelle Infantile - P.M.I.** : consultation d'enfants de 0 à
6 ans : mercredi 9h00 à 10h30
- **Médecin** : Docteur CHARVET : 74.04.24.06
- **Dentistes** : Docteur DAUTUN : 74.69.11.90
Docteur BARBE-MAISSIAT : 74.04.21.96
- **Infirmières** (cabinet) : Mmes CHATELET et MERLE : 74.69.14.19
Permanences du lundi au vendredi : 8h30 à 9h00 - 18h00 à 18h30
et sur rendez-vous
- **Kinésithérapeute** AUBERTIN : 74.04.24.79
- **Pharmacie** Mme CALOT-LATOIR : 74.04.20.10

SERVICE JURIDIQUE

- Tribunal de Grande Instance de Villefranche - T.G.I.** :
- Service de consultation juridique gratuite par des avocats : 74.65.05.95
Permanence les 2ème et 4ème lundi du mois à partir de 17h00 et uniquement sur rendez-vous
- **Conciliateur** (1) : permanence en mairie de Beaujeu le 1er jeudi du mois de
9h00 à 12h00

(1) personne chargée, à titre bénévole, de faciliter en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement à l'amiable de certains conflits entre l'administration et un particulier.

- Voir les articles dans le bulletin, chacun comportant les coordonnées des responsables -

, TRANSPORTS

- Service de cars à destination de **Mâcon** et **Belleville** :

Ligne régulière "BEAUJEU - MACON"

ALLER *	Départ BEAUJEU	6h30	13h
	Passage VILLIE	6h47	13h18 (sur la place)
	Arrivée MACON	7h45	14h20

RETOUR *	Départ MACON	17h55	
	Passage VILLIE	18h52 (sur la place)	
	Arrivée BEAUJEU	19h10	

* Tous les jours ouvrables, sauf dimanches et jours fériés.

RETOUR **	Départ MACON	11h55	
	Passage VILLIE	13h01 (sur la place)	
	Arrivée BEAUJEU	13h15	

** Tous les mercredis et samedis.

Ligne "FLEURIE - BELLEVILLE" (uniquement le **MARDI**)

ALLER	Départ FLEURIE	8h25	
	Passage VILLIE	8h30 (sur la place)	
	Arrivée BELLEVILLE	9h05	

RETOUR	Départ BELLEVILLE	11h30	
	Passage VILLIE	12h05 (sur la place)	
	Arrivée FLEURIE	12h10	

- **Train** : gare SNCF de Belleville : 74.66.32.11

- **Taxi** : Villié-Taxi : Mr JANIN : 74.69.63.11

, COLLECTES

- **Récupération des papiers, tissus, vêtements...** : les collectes sont organisées au profit de l'Association "Relais", tous les 3 mois (prochain ramassage le) et celui de l'Association des Paralysés de France, une fois par an, en novembre. **Dépôt des papiers** : **les jeudis matins** par beau temps devant la porte du local habituel, par temps de pluie sous l'auvent, il serait préférable que les papiers soient ficilés.

- **Récupération du verre** : nous rappelons que deux conteneurs destinés à recevoir **uniquement le verre** sont installés sur le parking du cimetière. Le produit de cette collecte est destiné à la lutte contre le cancer.

, CULTE

- **Communauté catholique** : Villié-Morgon, paroisse : 74.04.23.46
Messes les 1er, 3ème et 5ème dimanches de chaque mois à 10h30

Morgon, couvent Saint François

Messes : lundi au vendredi : 6h40
vendredi : 17h00
dimanche : 7h00 et 10h00

Cette liste ne se veut pas exhaustive, nous essayons au fil des années de la compléter.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ANNEE 1993

Monsieur Descaillot a joué un rôle éminent durant de nombreuses années en faveur de la collectivité villia-tonne au sein de la municipalité et de la vie associa-tive. Un hommage lui a été rendu le 4 décembre 1993.
Le local bouliste a été baptisé

Salle Lucien DESCAILLOT

Extraits des conseils municipaux des 11 octobre et 9 novembre 1993

Le conseil municipal se réunit, en principe, une fois par mois. Ces extraits des délibérations permettront à chacun de prendre connaissance d'une partie des questions qui s'y traitent. Les séances sont publiques. Les dates sont affichées sur les panneaux d'informations municipales et annoncées dans la presse.

LOTISSEMENT DU PRE JOURDAN

Conseil Municipal du 22 décembre 1992

Monsieur le Maire évoque les acquisitions en cours pour la réalisation du lotissement du pré jourdan, un accord est intervenu avec Monsieur Baritel pour un échange de terrain. Un accord semblable est en cours avec la famille Aucoeur ; avec Monsieur Desvignes il a simplement été défini quelle partie du terrain serait à acquérir par la commune, le restant étant réservé à l'usage personnel de Monsieur Desvignes pour le développement de son exploitation.

Conseil Municipal du 18 janvier 1993

Le Conseil donne un avis favorable de principe pour un échange de terrains avec la famille AUCOEUR. La Commune céderait deux terres à vignes (au cimetière et vers Monsieur BRETON) ainsi que des droits de plantations, en échange la famille AUCOEUR, céderait deux terres à vignes et un pré. Après passation des actes, la Commune disposera du terrain pour une première tranche de 8 lots qui pourra être entreprise dans l'avenir. Le Conseil examine et approuve le principe du découpage tel qu'il est prévu par la D.D.E. D'autre part, la Commune cherchera également à acquérir des vignes pour procéder à des échanges.

Conseil Municipal du 18 février 1993

PRET DU DEPARTEMENT ACQUISITION DE TERRAIN POUR RESERVES FONCIERES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'amortissement dressé par le services départementaux et concernant le prêt du Département de 72 500 F destiné à financer l'acquisition de terrain pour réserves foncières, dont le montant est évalué à 167 602 F (frais divers compris).

Monsieur le Maire expose que le financement de cette acquisition s'établit comme suit :

- prêt du Département assorti d'un taux d'intérêt de 4,90 % remboursable en 10 ans.....	72 500 F
- part communale.....	95 102 F

TOTAL 167 602 F

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- approuve le tableau d'amortissement dressé par les services départementaux,
- s'engage, pendant la durée de cette avance, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités,
- accepte le projet de contrat à passer entre le Département et la commune et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ledit contrat,
- s'engage à affecter les fonds provenant de l'avance consentie par le Département au financement du programme agréé.

Conseil Municipal du 30 mars 1993

ECHANGE BARITEL

Sur proposition de Monsieur le Maire qui rappelle que la commune désire acquérir la parcelle AK 28 qui fait partie de la zone Na destinée à devenir la deuxième tranche du lotissement communal de Pré Jourdan,

Le Conseil DECIDE d'accepter la promesse d'échange signée par Madame BARITEL Marie Paulette portant sur l'échange de la parcelle communale AK 212 (délaissé de la première tranche du lotissement) et deux parties de la parcelle AK 51 (un lot de la future tranche du lotissement de 825 m² et un délaissé de 29 m²) contre la parcelle AK 28 (terre de 2 765 m²). La commune étant demandeuse elle prendra en charge l'intégralité des frais, par contre Madame BARITEL versera une soulte de 64 575 F,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente et à accomplir les formalités nécessaires,

PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 210-ZHA.

Conseil Municipal du 9 juin 1993

ACQUISITION TERRAINS AUCOEUR

Sur proposition de Monsieur le Maire qui rappelle le projet de lotissement du Pré Jourdan, le Conseil,

DECIDE d'accepter la promesse d'échange et de cession présentée par : Mmes AUCOEUR Simone et SAULTIER Paulette pour l'échange de la parcelle AK 162 et du tiers des parcelles AK 163 et 44 contre la parcelle AW 230P ; Mmes AUCOEUR Simone, SORNAY Monique et GACHON Aline pour l'achat ou l'échange des deux tiers des parcelles AK 163 et 44.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les actes et compromis.

Conseil Municipal du 5 juillet 1993

Demande de concours de l'équipement

Le Conseil Municipal,

- VU l'arrêté interministériel du 21/6/1991 modifiant l'arrêté du 7/12/1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs établissements (services de l'équipement et de l'agriculture) en application des lois n° 48/1530 du 29/9/1948 et n° 55/985 du 26/7/1955.

- SOLLICITE le concours de la direction départementale de l'équipement du Rhône pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages suivants : lotissement le pré jourdan 1ère tranche Voirie et écoulement des eaux, réseau France Télécom, E.D.F., éclairage public, assainissement eaux pluviales.

Marché assainissement : mode de dévolution des travaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil,

DECIDE que la consultation d'entreprise pour les travaux d'assainissement et de viabilisation du lotissement à Pré jourdan aura bien lieu sous forme d'appel d'offres ouvert.

Marché assainissement : commission d'appel d'offres

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil,

ELIT à l'unanimité et en application de la loi du 6 février 1992 les membres de la commission d'appel d'offres pour les travaux d'assainissement et de viabilisation du lotissement à Pré jourdan comme suit :

Titulaires : MM. BRUN - AUPOL - TOURNISSOUX.

Suppléants : MM. MANIN - PASSOT - MME BOREAS.

ACHAT DE TERRAIN M. CLIDIÈRE

Sur proposition de Monsieur le Maire qui évoque la réalisation du lotissement du Pré Jourdan, le Conseil,

APPROUVE la promesse de cession établie par Monsieur CLIDIÈRE pour 40 m² de la parcelle AK 52.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

Conseil Municipal du 7 septembre 1993

Suite à la consultation de quinze entreprises et en application du plan établi par la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement) le projet d'aménagement du lotissement de Pré Jourdan va démarrer.

Marché lotissement Pré jourdan et assainissement du quartier :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil, après délibération,

DECIDE d'accepter le marché à passer avec l'entreprise BOUHEY/REVILLON qui a fait la meilleure offre soit 842 598,44 F T.T.C. pour les travaux de viabilisation du lotissement du Pré jourdan,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le marché,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget (237 ZHA) pour les lots 1-2-3 et eaux pluviales ; et 233-33A pour le lot eaux usées.

Autorisation de lotissement :

Sur proposition de Monsieur le Maire qui rappelle le projet de lotissement communal d'habitation de Pré jourdan (2ème tranche),

LE CONSEIL, après délibération, autorise Monsieur le Maire :

- à déposer une demande de lotissement sur les parcelles AI 101, AK 28-49-162-221 et 223.

- à faire toutes formalités administratives pour cette autorisation de lotissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- approuve le tableau d'amortissement dressé par les Services Départementaux
- s'engage, pendant la durée de cette avance, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.
- accepte le projet de contrat à passer entre le Département et la commune et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ledit contrat.
- s'engage à affecter les fonds provenant de l'avance consentie par le Département au financement du àpogramme agréé.

Conseil Municipal du 9 novembre 1993

La mise en vente de lots va commencer prochainement, l'implantation d'arbres dans les espaces communs est prévue, le type d'éclairage public est choisi (lampes comètes).

Le conseil décide de fixer pour des raisons commerciales le prix du terrain à un niveau équivalent à celui de la première tranche de lotissement (160 F T.T.C. du m²) mais la configuration de certains lots très pentus risque de poser problème, de plus une demande a été faite pour couper en deux le lot trois, le conseil serait d'accord sous réserve de répartir le prix global en augmentant le prix de la partie la plus plate.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE LOCATIF ADAPTE AUX PERSONNES AGEES

Conseil Municipal du 4 mai 1993

Achat de terrain à M. et Mme MORIN René

Sur proposition de Monsieur le Maire qui rappelle le projet de bâtiment locatif adapté aux personnes âgées, le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTTE la promesse de vente présentée par Madame et Monsieur René MORIN pour les parcelles AI 382 et 418 d'une surface totale de 1 127 m² au prix de 160 F du m² soit 180 320 F, frais en sus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte.

PRECISE que les crédits seront prévus à l'article 210-RET du budget. (C.M. mai 1993)

Conseil Municipal du 5 juillet 1993

Demande de prêt au Conseil Général pour acquisition de parcelles av. Sornay

Sur proposition de Monsieur le Maire qui rappelle que la commune a décidé d'acquérir les parcelles AI 382 et 418 au prix de 180 320 F de façon à constituer une réserve foncière dans le bourg,

Le Conseil Municipal SOLLICITE du Conseil Général l'octroi d'un prêt au titre du point B5 (acquisition immobilière pour services publics ou réserve foncière) de règlement d'aide départemental. (C.M. juillet 1993)

Conseil Municipal du 7 septembre 1993

Le projet de la construction d'une maison de retraite de la commune de Fleurie est évoqué, il comportera un service de gardiennage, d'animation et de restauration. Le projet de Villié-Morgon semble plutôt présenter un caractère de complémentarité et a de bonnes chances d'aboutir à moyen terme.

EMPRUNT CREDIT LOCAL DE FRANCE POUR ACQUISITION DE TERRAIN ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit Local de France, DECIDE :

1) Pour financer diverses acquisitions de terrain et travaux d'investissement 1993, la commune contracte auprès du Crédit Local de France un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 450 000 F
- durée : 15 ans à partir du 1/11/1994
- nature du taux : fixe de 7,6 %
- périodicité des échéances : annuelles.

2) Monsieur le Maire (ou un adjoint) est autorisé à signer le contrat.

EMPRUNT CREDIT LOCAL DE FRANCE POUR TRAVAUX L'INVESTISSEMENT 1993 (assainissement voirie)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit Local de France, DECIDE :

1) Pour financer des travaux d'investissement 1993 (assainissement, voirie lotissement de Pré jourdan) la commune contracte auprès du Crédit Local de France un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 360 000 F
- durée : 15 ans à partir du 1/12/1994
- nature du taux : variable sur index Fidor majoré d'une marge de 0,55 % soit au total 6,85 % pour l'annuité 1994.
- périodicité des échéances : annuelles.

2) Monsieur le Maire (ou un adjoint) est autorisé à signer le projet de contrat. Le prêt sera remboursé par anticipation au fur et à mesure de la vente des lots.

ECHANGE DE TERRAIN CLIDIÈRE

Sur proposition de Monsieur le Maire qui évoque la réalisation du lotissement du Pré jourdan, le Conseil,

APPROUVE la promesse d'échange établie par Monsieur CLIDIÈRE pour 40 m² de la parcelle AK 52 contre 53 m² de la parcelle AK 51P. Cette promesse remplace celle approuvée par délibération du 5 juillet 1993.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Conseil Municipal du 11 octobre 1993

PRET DU DEPARTEMENT POUR LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE PRE JOURDAN

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'amortissement dressé par les services départementaux et concernant le prêt du Département de 350 000 F destiné à financer la viabilisation du lotissement de Pré Jourdan dont le montant est évalué à 839 688 F (frais divers compris),

Monsieur le Maire expose que le financement de cette opération s'établit comme suit :

- prêt du Département assorti d'un taux d'intérêt de 4,9 % remboursable en 5 ans avec possibilité de différé d'amortissement de 2 ans..... 350 000 F
- emprunt..... 202 843 F
- part communale..... 286 845 F

TOTAL 839 688 F

.....
— la consultation du registre des délibérations peut se faire en Mairie —
.....

EMBELLISSEMENT DE NOTRE COMMUNE : ECLAIRAGE DU PARC
REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS
TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS

Conseil Municipal du 18 février 1993
ELECTRIFICATION ET TRAVAUX DANS LE PARC

L'entreprise Dugelay viendra le 1er mars pour l'éclairage du boulo-drome, une réunion aura lieu pour coordonner les travaux d'éclairage public, d'arrosage automatique et des canalisations d'eaux pluviales dans le parc.

Pour 1993 il sera demandé au SYDER la réalisation des travaux du lotissement et quelques lampes d'éclairage public. D'autre part il est signalé que des lampes sont à réparer à différents endroits.

Conseil Municipal du 9 juin 1993

Le point est fait sur l'état des travaux, la réfection du monument aux morts est finie, l'arrosage automatique fonctionne ainsi que l'éclairage et les projecteurs. Le problème d'installation de barrières automatiques dans les entrées du parc est évoqué. L'achat de barrières automatiques semble trop onéreux, la pose de barrières amovibles à clés est décidée, une réunion aura lieu avec le caveau pour évoquer les problèmes d'accès des traiteurs et des embouteilleurs. Le conseil demande au Maire d'avoir une position très ferme au sujet de la présence abusive et de plus en plus fréquente de voitures dans le parc, en particulier à l'occasion de festivités privées.

AMENAGEMENT SYSTEME D'ARROSAGE DU PARC

Fournisseurs	Montant T.T.C.	Objet
Ets Oustinoff	3 107,32 F	Fourniture de cubes à fleurs
Ets Morel	832,90 F	Fourniture de pièces métalliques pour fixation des cubes
ESPACES RB	4 186,49 F	Fourniture de tuyaux d'arrosage
RB CREATION	9 369,40 F	Fourniture et pose d'un système d'arrosage automatique
ESPACES RB	2 248,49 F	Fourniture d'un réseau d'arrosage au goutte à goutte
Ets Lardet	28 162,75 F	Travaux de plomberie pour arrosage et desserte du parc

Certains travaux ayant été réalisés par les employés communaux et les établissements Drouard.

Conseil Municipal du 4 mai 1993

Les travaux de réfection du monument aux morts, d'arrosage automatique et d'éclairage sont bien avancés avec l'aide des employés communaux. Les boutons presto des fontaines seront déchromés. L'éclairage du parc sera régulé par une horloge journalière pour les réverbères et hebdomadaire pour les projecteurs.

Conseil Municipal du 9 novembre 1993

En raison de nombreux abus la circulation des véhicules dans le parc va être limitée. Le caveau aménagera un passage derrière le château, les personnes qui garent actuellement leur voiture dans le parc seront contactées. De nouveaux panneaux seront installés à l'entrée du parc. La commission du parc aura lieu le 26 novembre. Des tables de pique-nique vont être mises en place ainsi qu'entre Saint-Joseph et le Truges, le lavoir de Saint-Joseph sera aménagé.

MAISON DENONFOUX : AMENAGEMENT DE DEUX APPARTEMENTS

Conseil Municipal du 18 février 1993

Les travaux d'aménagement de deux appartements au deuxième étage vont être réalisés courant mars à la suite de l'octroi de subventions d'Etat et du Conseil Général.

Réalisation de 2 prêts complémentaires à subvention PALULOS pour la réhabilitation de deux logements :

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- un emprunt d'un montant de 136 000 F aux taux et conditions qui seront en vigueur à la date de signature du contrat de prêt (durée : 15 ans, taux 5,8 % annuités constantes, différé d'amortissement : 2 ans).
- un emprunt d'un montant de 42 920 F aux taux et conditions qui seront en vigueur à la date de signature du contrat de prêt (durée : 15 ans, taux : 6,5 % annuités constantes, différé d'amortissement : 2 ans).

A.S.A. : LUTTE CONTRE L'ÉROSION DU PY (voir aussi p. 16)

Conseil Municipal du 7 septembre 1993

Sous la surveillance du bureau de l'A.S.A. les travaux ont démarré dans le secteur de l'Argule.

Conseil Municipal du 30 mars 1993

Le conseil est informé du déroulement des réunions du bureau de l'A.S.A. de lutte contre l'érosion sur la colline du Py, les travaux seront financés à 20 % par cet organisme qui a voté son budget et a arrêté le programme 1993.

Conseil Municipal du 18 janvier 1993

L'Assemblée générale aura lieu le 17 février à 18 heures 30 pour décider des premiers travaux. Monsieur le Maire évoque la constitution de l'A.S.A. de lutte contre l'érosion du Py prévue par l'arrêté préfectoral n° 92/131 du 14 août 1992.

Conformément aux statuts le Conseil Municipal désigne comme délégué du Conseil Municipal au sein du bureau de l'A.S.A. Monsieur André GAUTHIER (Titulaire) et Monsieur Georges BRUN (Suppléant).

Une participation communale aux frais engagés par la chambre d'agriculture pour l'étude des problèmes juridiques posés par le phénomène d'érosion est fixée à 25 000 F T.T.C.

PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DES ROCHAUDS : PROPRIÉTÉ GRANDJEAN

Conseil Municipal du 4 mai 1993

La maison Grandjean entourée d'un clos de 2 486 m² est en vente pour 520 000 F. Le conseil décide de ne pas préempter, par contre il serait intéressant d'acquérir une bande de 2,50 m pour élargir la rue des Rochauds, le long de la partie non bâtie.

Conseil Municipal du 9 juin 1993

Un projet d'élargissement rue des Rochauds sur le terrain de la maison Grandjean est en cours d'étude.

L'élargissement de la voie des Rochauds de 2,50 mètres sur une longueur de 26 mètres nécessitera la reconstruction d'un mur, le devis présenté au Conseil lui semble trop cher par contre le principe de l'élargissement est adopté.

Conseil Municipal du 5 juillet 1993

Élargissement VC 206 dite des Rochauds, dans le bourg :

- confection d'un mur de soutènement,
- terrassement, canalisation, revêtement.

Sur proposition de Monsieur le Maire qui évoque l'aménagement d'un espace public, rue des Rochauds, le Conseil,
 APPROUVE la promesse de cession établie par Monsieur et Madame GIRON (1) pour environ 70 m² de la parcelle A.I. 157
 AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte.
 PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

(1) Nouveaux propriétaires

S.E.M. LE VILLON (1)

Conseil Municipal du 18 février 1993

HOTEL RESTAURANT LE VILLON

Sudotel envisage de revendre le capital de la S.H.B. (2) à une société Luxembourgeoise, les erreurs de gestion commises il y a cinq ans sont évoquées. Compte tenu du contexte économique le conseil d'administration de la S.E.M. hôtelière où le conseil municipal est représenté, a été amené à réétudier les conditions de facturation du loyer. Le conseil rappelle tout l'intérêt que présente pour Villié-Morgon cette belle réalisation.

Conseil Municipal du 9 juin 1993

S.E.M.H.V.M. (3)

L'assemblée générale de la S.E.M. Hôtelière aura lieu le 29 juin. La situation est inquiétante dans la mesure où la société locataire ne paye pas actuellement ses loyers.

Conseil Municipal du 5 juillet 1993

Le conseil est informé du contenu des assemblées générales de la S.E.M. le 29 juin et la S.H.B. le 30 juin. Les loyers n'étant pas réglés et aucune des promesses faites par Monsieur LHARDIT (4) n'étant respectées, aucune discussion n'est désormais possible, une action en résiliation de bail a été entreprise et le procureur de la République sera contacté en vue d'une plainte. La S.E.M. se trouvant victime d'une gestion qui semble peu orthodoxe.

Conseil Municipal du 7 septembre 1993

Sudotel est en redressement judiciaire et la S.H.B. va être appelée en garantie et donc se trouver dans la même situation, un jugement d'expulsion devrait être rendu le 4 octobre mais se trouvera vraisemblablement bloqué par la procédure de règlement judiciaire. La commune agira pour se faire payer la location de la salle de séminaire. Un contact a été pris avec l'école hôtelière de Liergues qui a jugé le bilan bizarre et le compte d'exploitation de la S.H.B. médiocre, il serait souhaitable de réétaler l'emprunt de la S.E.M. dans le temps et d'essayer de clarifier la situation juridique, le crédit agricole semble prendre une position de négociation avec la S.E.M. ce qui laisse espérer un accord positif. La S.E.M. compte toujours déposer plainte contre Monsieur LHARDIT et la commune envisage de dénoncer la convention pour la salle de séminaires.

Conseil Municipal du 9 novembre 1993

La S.E.M.H.V.M. a reçu un chèque de 250 000 F de l'administrateur judiciaire de la S.H.B., cette personne doit être rencontrée le 22 novembre pour faire le point de la situation, si la location de la salle de séminaires n'est pas payée, la convention risque d'être dénoncée par la commune.

(1) S.E.M. : Société d'Economie Mixte.

(2) S.H.B. : Société Hôtelière Beaujolaise.

(3) S.E.M.H.V.M. : Société d'Economie Mixte Hôtelière de Villié-Morgon.

(4) Mr LHARDIT ; P.D.G. de la S.H.B.

.....
 — la consultation du registre des délibérations peut se faire en Mairie —

EMBELLISSEMENT DE NOTRE VILLAGE : REFECTION DE FACADES DANS LE BOURG

Conseil Municipal du 18 février 1993

Monsieur le Maire présente le nuancier établi par le conseil d'architecture et d'urbanisme, il cite l'exemple de la ville de Pondevaux qui a fait l'objet d'une telle réfection, un débat s'engage au sein du conseil au sujet de l'esthétique du projet et des choix de coloris, il est préconisé des enduits à base de chaux, le coût de revient d'une réfection est de l'ordre de 100 F/m², le conseil ne souhaite pas agrandir la zone où le ravalement est obligatoire pour l'instant, une rencontre entre l'architecte du CAUE (1) et les propriétaires intéressés sera organisée un vendredi après-midi.

Conseil Municipal du 4 mai 1993

- il existe des échantillons de teintes de façades, réalisés par une société Suisse, conformément au cahier des charges arrêté pour les façades de Villié-Morgon. Ils peuvent être consultés en mairie.

Conseil Municipal du 9 novembre 1993

Sur une période de deux ans cette opération va connaître un net succès permettant l'embellissement du village et l'entretien du patrimoine immobilier. La plupart des propriétaires ont commencé ou sont prêts à entamer les travaux, seuls deux propriétaires n'ont pas donné signe de vie et seront donc contactés soit directement soit par courrier.

(1) CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement.

L'ECOLE DE MUSIQUE EN BONNE VOIE...

Conseil Municipal du 4 mai 1993

Après sa première année de fonctionnement l'école de musique va attaquer les cours instrumentaux, elle compte actuellement 39 élèves dont 11 en initiation et environ 25 pourraient commencer des cours instrumentaux. Le salaire brut des professeurs est de 132 F/Heure hors congés payés, les cours instrumentaux seraient d'une demi-heure pour 34 semaines cela donnerait une participation des parents correspondant au coût des cours sans les charges sociales d'environ 2 500 F par élève. Evidemment pour les cours de piano les locations de piano majoreraient fortement le prix payé par les parents. Différentes hypothèses sont évoquées, un allègement pour les enfants dont les parents ont de faibles ressources, une majoration pour les familles qui ne sont pas de Villié-Morgon. Il est suggéré également de se renseigner sur les prix des professeurs de musique dans d'autres écoles. Le conseil municipal vote le principe d'une subvention de 30 000 F pour l'année 1993/94.

Au sujet du prix des inscriptions il est rappelé que Belleville est au prix de 1 900 F/AN et Beaujeu 2 500 F, une aide du conseil Général sera demandée à tout hasard. Le conseil débat du risque de perdre des élèves en se rapprochant trop du prix de revient réel. L'harmonie prêtera les instruments de musique sauf le piano qui sera peut-être acheté, des cours de clarinette, flûte et saxo seront organisés.

Conseil Municipal du 9 juin 1993

L'inscription à l'école est fixée à 850 F par trimestre la commune apportera une subvention annuelle de 30 000 F. Le concert du 15 Mai a procuré un bénéfice de 8 454 F, le professeur voudrait donner des cours de chant l'année prochaine. Un syndicat intercommunal va être créé entre Beaujeu et Quincié, Villié-Morgon sera peut-être adhérent dans les années à venir.

FOOT-BALL : ACQUISITION D'UN BUNGALOW

Conseil Municipal du 18 février 1993

Il est décidé de procéder à l'achat d'un bâtiment préfabriqué d'occasion pour servir de vestiaire au club de foot au prix de 16 000 F plus les frais de transport qui pourraient être pris en charge par le club, compte tenu de son caractère d'immeuble par destination la dépense sera affectée à l'article 232 travaux de bâtiment-stade.

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DE FACTURES POUR L'ACQUISITION D'UN BUNGALOW

Sur proposition de Monsieur le Maire qui évoque l'achat d'un bâtiment préfabriqué d'occasion pour servir de vestiaire au club de foot,

Le conseil municipal, considérant le caractère d'immeuble par destination de cette acquisition,

DECIDE que les factures de l'association Entente du bois des Moineaux d'un montant de 16 000 F et de l'entreprise REVILLON d'un montant de 2 739,66 F T.T.C. seront affectées à l'article 232 (STA),

PRECISE que les crédits seront prévus au budget.

Conseil Municipal du 30 mars 1993

La participation du foot ball club consistera à une réduction de 1 300 F de leur subvention annuelle, d'autre part il est précisé que si nécessaire quelques ceps qui ne pourront plus être travaillés du fait de l'emplacement de la cabane pourraient être arrachés.

Conseil Municipal du 9 juin 1993

Il est décidé d'alimenter la cabane du foot en électricité et d'installer un système de chauffage.

Conseil Municipal du 5 juillet 1993

- Subvention départementale 1993 : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DECIDE de demander au Conseil Général le groupement des 12 subventions de 40 000 F d'aide départementale sur les dossiers suivants :

Elargissement VC 206 dite des Rochauds, dans le bourg :

- confection d'un mur de soutènement,
- terrassement, canalisation, revêtement.

Salle des sports : - réfection partielle des façades : boiseries,
- réfection d'enduit,
- aménagements électriques,
- mise aux normes de sécurité et motorisation des panneaux de basket.

Salle des fêtes : - mise en conformité unités de passage, électricité, désenfumage,
- peinture,
- cloison,
- sols.

Le total général de ces travaux s'élève à 1 172 355,24 F T.T.C.

Conseil Municipal du 11 octobre 1993

- Subvention départementale 1994 : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DECIDE de demander au Conseil Général le groupement des douze subventions de 40 000 F au titre des petits travaux d'investissement 1994, point A13 du règlement d'aide départementale sur les dossiers suivants :

1) Salle des fêtes :

- construction d'un local pour stockage matériel,
- correction acoustique murs,
- aménagement bar.

2) Ecole :

- portes aluminium et double vitrage,
- planchers de palier,
- mises aux normes accès,
- réfection partielle toiture et façades.

3) Chauffage salle des sports4) Eglise :

- réfection partielle de la toiture.

5) Informatique6) Voirie - assainissement :

- fossé, caniveaux.

Le total général subventionnable de ces travaux s'élevant à 972 906,80 F T.T.C.

FINANCES. LE BUDGET

Voici le budget de l'année 1992 établi d'après le compte administratif 1992, adopté par le Conseil Municipal, dans sa séance du Mardi 30 mars 1993. Il s'agit de ce qui a été réellement dépensé et perçu par la commune au cours de cette année civile.

La présentation des chapitres reste la même que pour les années précédentes.

I) EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Compte 60 : Denrées et fournitures	291 417,79 F
61 Frais de personnel	1 751 544,20 F
62 Impôts et taxes	36 022,00 F
63 Travaux et services extérieurs	557 246,67 F
64 Participations et contingents	1 226 418,45 F
65 Allocations-Subventions	100 554,00 F
66 Frais de gestion générale	223 358,75 F
67 Frais financiers	823 479,98 F
68 Dotations-Amortissements-Provisions	10 000,00 F
83 Prélèvement pour dépenses d'investissement	<u>1 129 720,57 F</u>
	6 149 762,41 F

RECETTES

Compte 70 : Produits de l'exploitation	382 151,97 F
71 : Produits domaniaux	258 021,40 F
72 : Produits financiers	100 955,97 F
73 : Recouvrements-Subventions	341 248,99 F
74 : Dotation globale de fonctionnement	1 508 451,13 F
75 : Impôts indirects	105 816,49 F
77 : Contributions directes	3 249 499,37 F
82 : Produits antérieurs (excédent de clôture 1991)	<u>203 617,09 F</u>
	6 149 762,41 F

II) EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 16 : Remboursements d'emprunts (part de capital)	1 107 571,90 F
21 : Acquisition de biens meubles et immeubles	351 978,55 F
232 : Travaux de bâtiments et divers et 235 :	1 163 544,45 F
233 : Travaux de voirie et divers	910 122,71 F
25 : Prêts et avances LMT	55 500,00 F
26 : Acquisition de titres et valeurs	<u>78 243,48 F</u>
	3 666 961,09 F

RECETTES

Compte 10 : Subventions d'équipements, dons et legs	767 892,83 F
11 : Prélèvement sur recettes de fonctionnement	1 129 720,57 F
14 : Participations à des travaux d'équipements (remboursement de la T.V.A par l'Etat)	659 206,00 F
16 : Produits des emprunts	780 000,00 F
21 : Aliénation des biens meubles et immeubles	104 361,60 F
25 : Recouvrement de créances LMT	<u>34 940,55 F</u>
	3 476 121,55 F

La section de fonctionnement étant présentée en équilibre, on constate qu'en investissement le total des dépenses est supérieur à celui des recettes, d'où un déficit de clôture pour 1992 de :

3 666 961,09 F
<u>- 3 476 121,55 F</u>
190 839,54 F

INFORMATIONS POUR 1993

Le budget primitif 1993 a été voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 mars 1993. Voici les informations concernant les impôts locaux.

Les taux d'impositions étant inchangés, le produit des contributions directes a été fixé à 3 100 704 F, en augmentation de 2,96 % par rapport à 1992.

Cette somme provient des 4 taxes suivantes :

La taxe d'habitation	:	761 970 F (24,57 %)	Pourcentages du produit total des 4 taxes
La taxe sur le foncier bâti	:	694 619 F (22,40 %)	
La taxe sur le foncier non-bâti	:	1 100 320 F (35,49 %)	
La taxe professionnelle	:	543 795 F (17,54 %)	

AUTRE PRESENTATION DU BUDGETClassement des diverses rubriques en 10 grands chapitres

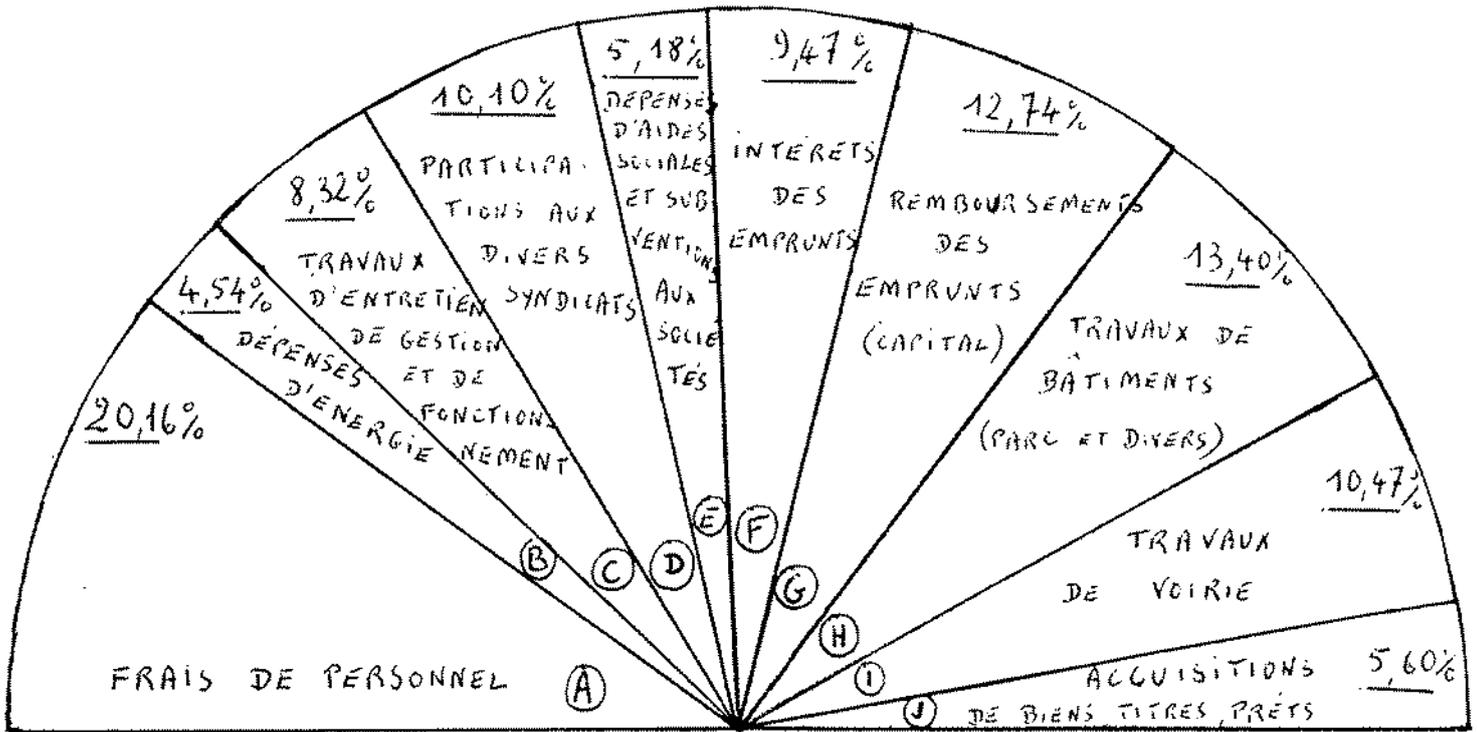
Les sommes ne correspondant pas à des dépenses ou des recettes réelles et effectives ont été enlevées.

Cela nous donne le tableau et les graphiques des pages suivantes. Vous trouverez, dans ces 2 pages, les mêmes chapitres classés de A à J pour les dépenses et de 1 à 10 pour les recettes.

DEPENSES			RECETTES	
A : Frais de personnel	1 751 544,20	FONCTIONNEMENT	1: Impôts locaux	3 023 411,00
B : Dépenses d'énergie (fuel, eau, gaz, électricité)	395 171,53		Divers	226 088,37
C : Travaux d'entretien de gestion et de fonctionnement	722 873,68		2: Dotations ver- sées par l'Etat	1 508 451,13
D : Participation au S.I.V.O.M, au S.I.V.O.S (collège) et aux différents syndicats (eaux, pays, ordures ména- gères...)	876 788,45		3: Produits de l'exploitation	382 151,97
E : Dépenses d'aides so- ciales et subventions aux sociétés	450 184,00		4: Recouvrements et participa- tions	341 248,99
F : Intérêts des emprunts	823 479,98		5: Produits doma- niaux et impôts indirects	464 793,86
			6: Produits anté- rieurs (excédent de clôture du budget 1991)	203 617,09
G : Remboursements des emprunts (capital)	1 107 571,90	INVESTISSEMENT	7: Produits des emprunts	780 000,00
H : Travaux de bâtiments (parc et divers)	1 163 544,45		8: Remboursement de la TVA par l'Etat plus D.G.E.	694 146,55
I : Travaux de voirie	910 122,71		9: Subventions diverses (Etat, département)	767 892,83
J : Divers dont acqui- sitions de biens meubles et immeubles, prêts et avances	485 722,03		10: Aliénation de biens meubles et immeubles, re- couvrement de créances	104 361,60
TOTAL	8 687 002,93		TOTAL	8 496 163,39

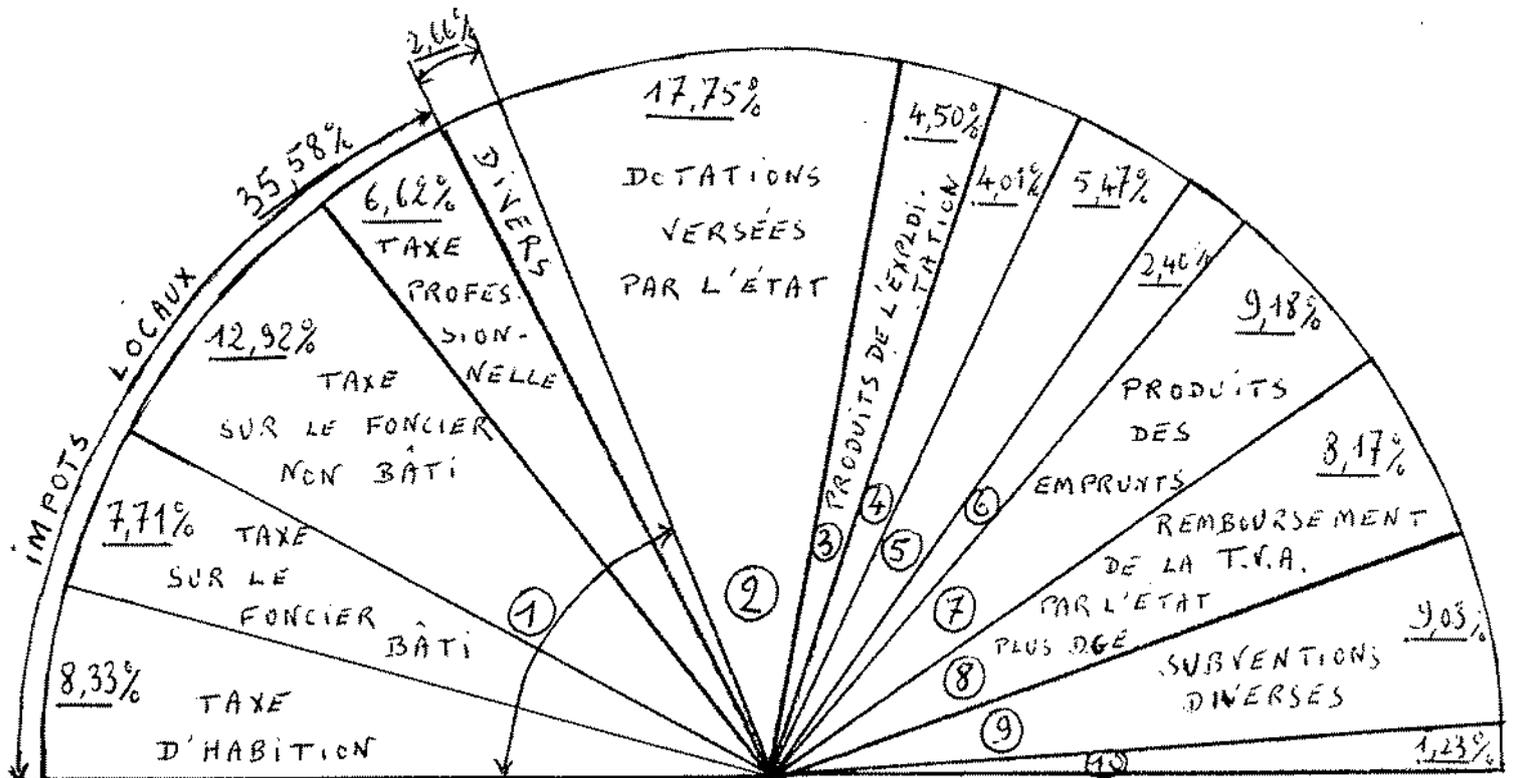
On retrouve le déficit de clôture pour 1992 de 8 687 002,93 - 8 496 163,39
= 190 839,54

DÉPENSES



- ④ RECouvreMENTS ET PARTICIPATIONS (4,01%)
- ⑤ PRODUITS DOMANIAUX ET IMPÔTS INDIRECTS (5,47%)
- ⑥ PRODUITS ANTERIEURS (EXCÉDENT DE CLÔTURE DU BUDGET 1991) (2,40%)
- ⑩ ALIÉNATION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES (1,23%)

RECETTES



SERVICE D'ASSAINISSEMENT (voir aussi p. 10)

Un service d'assainissement avec budget annexe autonome a été créé par obligation de la Loi.

Le Budget Primitif 1994 du service d'assainissement a été voté comme suit :

- Dépenses et Recettes d'investissement 370 347 Frs, ce qui correspond à l'amortissement des prêts en cours et à une tranche de travaux neufs.

- Dépenses et Recettes de fonctionnement 94 072 Frs, cette somme correspond à la redevance normalement perçue sur les usagers.

D'autre part, le Conseil a opté pour une tarification à 30 % des recettes par abonnement fixe et à 70 % par calcul des consommations réelles d'eau, c'est la répartition qui pénalise le moins les petits consommateurs.

Une série de lois impose d'une part la création de ce service assainissement avec obligation d'un équilibre financier de celui-ci et prise en compte de l'amortissement des installations et d'autre part une tarification non forfaitaire.

Cette législation s'applique aussi bien à la Commune pour le réseau assainissement, qu'aux Syndicats des eaux pour le réseau d'eau potable. Elles ont pour but de préserver les ressources naturelles en eau, de faire payer à l'utilisateur le coût réel du service et permettre une gestion à long terme des réseaux. Par contre le Conseil regrette que leur application soit rendue obligatoire par l'Etat d'une façon technocratique. **Cela va avoir pour conséquence des augmentations importantes des factures pour les usagers.**

Les Conseils Municipaux et syndicaux n'ayant en fait aucune possibilité de modifier ces points de façon très sensible, les seuls choix portent sur la durée d'amortissement du réseau qui a été fixée à 65 ans pour ne pas trop pénaliser financièrement les abonnés et sur la date d'application qui a pu être reportée depuis 2 ans sur demande expresse du Conseil.

O.P.A.H. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La 2ème année de l'O.P.A.H. arrive à sa fin. Il ne vous reste donc plus que 1994 pour bénéficier des avantages de cette procédure :

- Prime à l'Amélioration de l'Habitat destinée aux Propriétaires occupant leur logement : 25 % ou 35 % du montant des travaux, suivant le niveau de revenu, avec une dépense subventionnable plafonnée à 70.000 F T.T.C. ou à 85.000 F T.T.C. en zone d'intervention prioritaire.

- Subvention A.N.A.H. pour l'amélioration des logements à usage locatif : 25 % ou 35 % du montant des travaux plafonné selon la surface du logement.

Exemple : pour un logement de 100 m², la dépense subventionnable maximum peut atteindre près de 300.000 F T.T.C. dans le cas d'une rénovation totale.

Vous envisagez de réaliser des travaux de mise aux normes (sanitaires, chauffage), de réfection du gros oeuvre (toiture, façades, ...), d'économies d'énergie, (l'isolation des fenêtres, des murs, des combles, ...). Alors renseignez-vous auprès du Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural du Rhône lors de ses permanences :

- à la Maison de Pays de Beaujeu, les 2e et 4e mercredi de chaque mois, de 10h00 à 12h00

- à la Mairie de Monsols, les mêmes jours, de 13h30 à 15h30

- à la Mairie de Fleurie, les 1er mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00

- à son siège social : (réception sur rendez-vous) 49, rue Professeur Patel. 69009 LYON. Tél : 72.32.17.62.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE MAÎTRISE DU
RUISSELLEMENT ET DE L'ÉROSION DE LA COLLINE DU PY
A.S.A DU PY SUR LA COMMUNE DE VILLIÉ-MORGON (A.S.A.)

La lutte contre l'érosion entre dans sa phase active.

Suite à l'Assemblée générale du 17/12/1993, au cours de laquelle une majorité favorable s'est dégagée. L'Association syndicale autorisée de maîtrise du ruissellement et de lutte contre l'érosion sur la colline du Py, groupant les propriétaires du secteur concerné, a été créée par Monsieur le Préfet du Rhône (Arrêtés des 14/08/92, 11/02/93, 17/03/93).

Une large consultation des intéressés avait été réalisée puisque 3 enquêtes publiques officielles et de nombreuses réunions d'information avaient eu lieu.

Le Bureau de l'A.S.A. a été élu comme suit :

Président : SAVOYE Pierre
Vice-Président : GAGET Maurice
Secrétaire : VERNUS Nathalie
Propriétaires membres : BOULAND Pierre, DUHEN GAUDET Jean-Baptiste,
GUILLET André, LARGE Rolland, MOREL Simone,
JULIEN DE ZELICOURT Jacques
Représentant de la Commune : GAUTHIER André
Suppléant : BRUN Georges
Représentant du SIVOM : JOUBERT Claude
Suppléant : SERVIGNAT Daniel

Le Budget 1993 a été voté, il prévoit une provision de 55.000 F H.T. destinée à couvrir essentiellement d'éventuels travaux d'entretien. Un appel de fond à donc été fait en conséquence, courant décembre. La TVA est récupérable pour les personnes assujetties au régime de la TVA réelle.

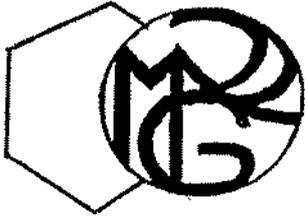
La liste des parcelles cadastrales incluses dans le périmètre et permettant le calcul des contributions est consultable en Mairie, où il sera pris note des modifications éventuellement intervenues. Il est rappelé que les prés, landes, bois, carrières, étangs et propriétés d'une surface totale de moins de 1.000 m² sont exonérés et que les terrains d'agrément, sols de maisons et jardins bénéficient d'un abattement de 50 %.

Des travaux sont réalisés dans le cours de l'Argule et à Morgon, au dessus des Pierres. Ces travaux sont financés à 20 % par l'A.S.A. Cette somme sera étalée sur 15 ans par le biais d'un emprunt réalisé par le SIVOM. En 1994 des travaux devraient être réalisés au Erye et à Javernières. L'idée directrice étant de commencer par le bas des bassins versants. Une large concertation des riverains sera organisée.

Chaque année, une assemblée générale aura lieu

La création de l'A.S.A. constitue un pas en avant dans le sens de la maîtrise collective du devenir du Terroir Beaujolais, source de la richesse du pays. C'est un exemple pour les autres communes.

Mais il faut rappeler que l'action individuelle de chaque viticulteur est essentielle pour limiter les dégâts et donc les frais. Il convient de réduire le plus possible le désherbage et d'éviter de concentrer les eaux. Après chaque orage il serait également souhaitable que chaque propriétaire répare rapidement les dégâts causés par les eaux de ruissellement sur leurs parcelles.



VIVRE SON GRAND AGE CHEZ SOI

Au moment où la presse, la radio, nous parlent de plus en plus souvent de la "DEPENDANCE" du grand âge, il semble intéressant de vous redire ce que nous vous proposons depuis de nombreuses années pour permettre de rester **CHEZ SOI** le plus longtemps possible.

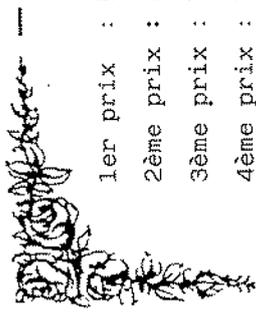
- **Pour le confort et la santé**, un service entièrement pris en charge par la sécurité sociale (toilette, prise de médicaments, prévention, soins infirmiers) le service de soins à domicile assure 7 jours sur 7 l'intervention d'aides soignantes diplômées sous la direction d'une infirmière coordinatrice. Les infirmières libérales de votre choix interviennent selon le protocole de soins ordonné par le médecin. Interventions sur les cantons de Beaujeu et de Monsols.
- **Pour la vie quotidienne** (courses, ménage, cuisine, entretien du linge, etc...) l'aide à domicile apporte également une présence attentive, une expérience confirmée. Le financement peut en être assuré soit par une prise en charge de votre caisse de retraite, soit en vous faisant bénéficier de l'exonération de la part patronale de sécurité sociale si vous avez plus de 70 ans. Ces dépenses peuvent éventuellement, pour partie, être déduites de vos impôts.
- **La garde à domicile**, jour, nuit, semaine, week-end, assure sécurité et accompagnement en même temps que soutien à la famille. Même possibilités de financement que pour l'aide à domicile ou allocation compensatrice selon les ressources.
- **Pour assurer les repas** lorsque les intervenants habituels ne sont pas en mesure de le faire, du lundi au samedi on peut demander le service de portage de repas. Nous espérons en 94 pouvoir élargir le nombre de communes actuellement servies.
- **La coordination de tous ces intervenants**, l'écoute attentive des besoins à tout moment se réalise facilement grâce à un seul interlocuteur : L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DE LA REGION DE BEAUJEU. Les investissements engagés en 1993 ne sont pas entièrement couverts (installation dans de nouveaux locaux, informatisation des services aide à domicile et garde, il reste à informatiser le service de soins à domicile : aussi, sachant la générosité dont vous faites preuve chaque année, nous nous permettons de faire appel à vous pour nous aider à faire face aux dépenses pour 1994 pour mieux vous servir. Adressez vos dons à l'association, ils seront les bienvenus.

Aide-ménagère - garde - portage de repas : 74.69.27.72
Soins à domicile : 74.69.24.55

ACTIVITÉ 1993 SUR LA COMMUNE DE VILLIÉ-MORGON

AIDE-MENAGERE : 19 personnes aidées = 2 631 heures de travail
SERVICE MANDATAIRE DE GARDE :
22 personnes aidées = 6 861 heures de travail
dont 358 nuits
SERVICE AIDER : 7 personnes aidées = 343 heures de travail
LE PORTAGE DE REPAS : un service plein de vitalité, assuré par des **Bénévoles**
11 personnes aidées
Repas servis = 1 166
Kms parcourus par les bénévoles = 3 320

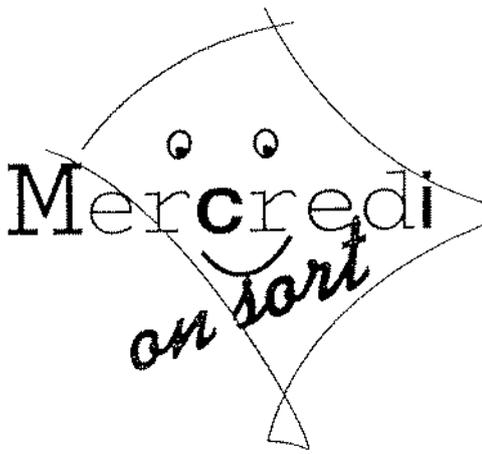
Une bonne coordination avec la commune de Fleurie diminue un peu la charge de ce service permettant ainsi de rester à l'écoute des besoins.



- 1er prix : Monsieur et Madame DONZEL Bernard
- 2ème prix : Monsieur et Madame PETIT Henri
- 3ème prix : Monsieur et Madame CHAVY Michel
- 4ème prix : Monsieur et Madame COLLIER Alphonse
- 5ème prix : Monsieur et Madame GOY Clément
- 6ème prix : Monsieur et Madame BOULAND Jean-Paul
- 7ème prix : Monsieur et Madame POULARD Jean-Noël
- 8ème prix : Monsieur et Madame BOULAND Maurice
- 9ème prix : Monsieur et Madame SAVOYE Pierre
- 10ème prix : Monsieur et Madame GRAVALLON Fernand
- 11ème prix : Monsieur et Madame LABRUYERE Daniel
- 12ème prix : Monsieur et Madame GONNARD Jean
- 13ème prix : Monsieur et Madame BULLIAT Noël
- 14ème prix : Monsieur et Madame RUET Maurice
- 15ème prix : Monsieur et Madame PASSOT Georges
- 16ème prix : Monsieur et Madame TETARD Robert
- 17ème prix : Madame PETIT Paulette
- 18ème prix : Monsieur et Madame GAUTHIER Alain
- 19ème prix : Monsieur et Madame GRANGER Henri
- 20ème prix : Madame BULLIAT Clémence
- 21ème prix : Madame DESVIGNES Léontine
- 22ème prix : Monsieur et Madame GAUTHIER Georges
- 23ème prix : Monsieur et Madame LACOUTURE Roland
- 24ème prix : Monsieur et Madame CHAVY André
- 25ème prix : Monsieur et Madame GUIGNIER Michel
- 26ème prix : Monsieur et Madame SAUVAGE Christian
- 27ème prix : Monsieur et Madame CHAVY Daniel
- 28ème prix : Monsieur et Madame PASSOT Jean-Maurice
- 29ème prix : Monsieur ROUX Gilbert
- 30ème prix : Monsieur et Madame DUFOUR Serge
- 31ème prix : Monsieur PITAUD Gérard
- 32ème prix : Monsieur et Madame DESHAYE Paul
- 33ème prix : Mademoiselle BOREAS Patricia
- 34ème prix : Monsieur et Madame SORNAY Maurice
- 35ème prix : Madame GAUTHIER Paulette
- 36ème prix : Madame GAUTHIER Marinette
- 37ème prix : Monsieur et Madame JONCHET Jean
- 38ème prix : Madame BERTSCH Josette
- 39ème prix : Monsieur et Madame LAMURE Thierry
- 40ème prix : Monsieur et Madame DUPONT Bernard
- 41ème prix : Madame CHAVY Germaine



- 1er prix : Restaurant "Le Morgon"
- 2ème prix : Pharmacie CALOT Claire
- 3ème prix : Boulangerie CHOLLAT
- 4ème prix : Relais des Caveaux
- 5ème prix : Immeuble SORNAY
- 6ème prix : Hôtel du Parc



MERCREDI...ON SORT!

du Mercredi 26 Janvier au Mercredi 11 Mai
1994

Cà y est! le CCAB l'a décidé :
le MERCREDI...ON SORT!
Mais où ?...

Aux quatre coins du Beaujolais, sous le coup de 16H00,
pour vivre des spectacles aux multiples couleurs, ouverts
à tous.

Un nouvel itinéraire vous est ainsi proposé, afin que les
mercredis ne soient désormais plus tout à fait comme les
autres...

Pour cette première année, 7 rendez-vous dans 7 lieux,
vous entraîneront dans un délire de rires et d'émotions,
grâce à la magie de la marionnette, du mythe, de la
légende, du conte, du jazz, de la chanson, du clown...

Et, afin qu'un maximum de personnes puisse assister à
ces spectacles, un prix unique est fixé à 30F.

Alors, n'hésitez plus! Participez à ce moment convivial
que vous propose le CCAB, et clamez-le autour de vous :

CENTRE CULTUREL ASSOCIATIF BEAUJOLAIS
218 rue Boiron - 69400 VILLEFRANCHE
Tél. 74.68.89.38 - FAX 74.60.67.83

MERCREDI...ON SORT !

7 rendez-vous à 16H00 - Prix unique : 30 Francs

MERCREDI 26 JANVIER 1994
LE GUIGNOL DE LYON - THEATRE
BELLEVILLE - Théâtre

MERCREDI 9 FEVRIER 1994
JEHAN DE L'OURS
GLEIZE - Salle Remuet

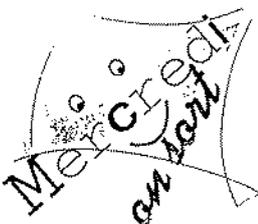
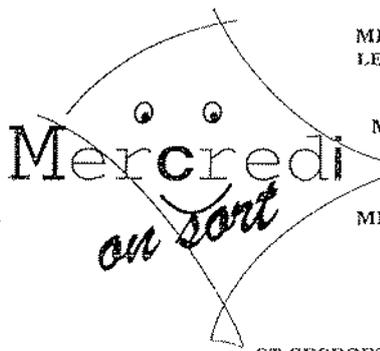
MERCREDI 23 FEVRIER 1994
GUY PRUNIER
LACENAS - Maison de Village

MERCREDI 16 MARS 1994
CHRISTIAN MERVELLE
ST GEORGES DE RENEINS - Foyer Municipal

MERCREDI 23 MARS 1994
DONCASTER JAZZ ORCHESTRA
VILLIE MORGON - Salle des Fêtes

MERCREDI 20 AVRIL 1994
T'AS VU MA LANGUE ?
PROPIERES - Mille Club

MERCREDI 11 MAI 1994
CASQUETTE ET NONO
ST BONNET DES BRUYERES - Salle des Fêtes





Mercrredi
au Jazz

"LES COUVERTS VOLES"
par le **GUIGNOL** de Lyon-Théâtre
Compagnie Christian CAPEZZONE

MERCREDI 26 JANVIER 1994
BELLEVILLE - Théâtre

Mercrredi
au Jazz

"LA BALLADE DE JEHAN DE L'OURS"
Conte Musical de la Tradition
Provençale

avec Marc BERNAD, Louis SORET (musiciens), Yves PIGNARD (conteur)
Coproducteur : CCAB / Théâtre des Marronniers de Lyon / CIE de l'Aloete

MERCREDI 9 FEVRIER 1994
GLEIZE - Salle Remuet



Mercrredi
au Jazz

**"HISTOIRES EN DOUCES...
CHANSONS A TIRE-D'AILES"**
Guy PRUNIER

avec Guy PRUNIER, conteur et Jean-Christophe
TREILLE, musicien

MERCREDI 23 FEVRIER 1994
LACENAS - Maison de Village

Mercrredi
au Jazz

"ET APRES..."
Christian MERVEILLE

MERCREDI 16 MARS 1994
ST GEORGES - Foyer Municipal



Mercrredi
au Jazz

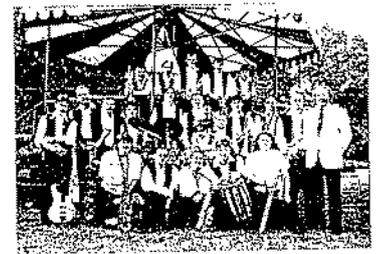
**DONCASTER JAZZ
ORCHESTRA**

Big Band de Jazz (20-22 musiciens)
Direction : John ELLIS

MERCREDI 23 MARS 1994
VILLIE MORGON - Salle des Fêtes

... "Etonnant!"... "Eblouissant!"... "Exceptionnel!"... "Magique!"...
Depuis maintenant plus de 10 ans, chacune des apparitions
du DONCASTER JAZZ ORCHESTRA, en France comme à
l'étranger, est saluée en ces termes.
Champion d'Angleterre des Orchestres de Jazz, sous la
conduite d'un pédagogue modèle : John ELLIS, ses jeunes
musiciens, chacun avec leur personnalité propre, confèrent à
cet ensemble une dimension orchestrale rarement atteinte.
Ils nous font passer, sans que l'on puisse reprendre son
souffle, du Middle Jazz le plus classique au Jazz Rock
échevelé en passant par le Be-Bop...

Prix unique : 30,00 F. - Représentation à 16H00



C
C
A
B
A
s
s
o
c
i
a
t
i
f
C
e
n
t
r
e
C
u
l
t
u
r
e
l
B
e
a
u
j
o
l
a
i
s



Mercrredi
ou tout

"T'AS VU MA LANGUE ?..."

par la Cie BUCK'ABOUC
Spectacle Vocal et Théâtral

MERCREDI 20 AVRIL 1994
PROPIERES - Mille-Club

Mercrredi
ou tout

"CASQUETTE ET NONO
font la valise..."

Spectacle Burlesque
Numéros d'Illusion et Parodies

MERCREDI 11 MAI 1994
ST. BONNET DES BRUYERES - Salle des Fêtes



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

BILAN 1993

- 1 bibliothèque
- 2 salles : 1 salle de prêt et 1 salle de lecture
- 3 genres de lecteurs : adultes, adolescents et enfants
- 4 sortes d'ouvrages dans la salle de prêt : romans, biographies, bandes dessinées et tout le reste, c'est-à-dire les documentaires
- 5ème catégorie d'ouvrages dans la salle de lecture : les usuels divers, à consulter sur place (dictionnaires, encyclopédies, etc...)

6 ans de fonctionnement (depuis le 7 janvier 1988)

7 personnes dans l'équipe de responsables (6 bénévoles et une jeune employée, en contrat pour 1 an)

8 abonnements à des revues (Belles Histoires, Diabolo, Terre Sauvage, Images-Doc, La Hulotte, Zanzibar, Le Temps retrouvé, Regards sur la peinture)

9 classes différentes de documents sonores (chansons françaises, francophones, jazz, rock, pop, variétés, textes, classique, enfants), au total plus de 300 cassettes et compact-discs, renouvelés tous les 2 mois

10 communes voisines (Avenas, Beaujeu, Belleville, Chiroubles, Corcelles, Fleurie, Lancié, Lantignié, Régnié, Saint-Clément de Vers) qui drainent quelques familles de lecteurs supplémentaires

193 enfants et adolescents (tous établissements scolaires confondus et halte-garderie) qui empruntent ou consultent des livres gratuitement

389 lecteurs de tous âges, inscrits (abonnement annuel de 50 F par famille)

1 330 livres prêtés par la bibliothèque de prêt

+

3 452 ouvrages en rayons, fin 1993, appartenant à la bibliothèque municipale

En ce début 1994, nous entamons notre 7ème année de fonctionnement : pas de lassitude, pas de ronronnements, pas d'ennui, l'équipe reste dynamique, motivée. Il faut dire que, malgré quelques travaux répétitifs, nous avons le plaisir de la découverte grâce à l'acquisition de livres (achats et dons nombreux, 747 ouvrages, seulement pour l'année 1993), plaisir que nous partageons avec les lecteurs.

A cela, il faut ajouter une récente initiative, depuis le mois de juin : "la page mensuelle", c'est-à-dire le résumé de nos livres récents ou nouvellement équipés. Cette feuille, mise à la disposition des lecteurs facilite leur choix. Elle est réclamée régulièrement par les abonnés, encourageant ainsi notre effort à poursuivre l'expérience.

Autre constat qui nous ravit, le nombre croissant de jeunes qui viennent travailler à la bibliothèque les mardis et mercredis, en fin d'après-midi. Ils trouvent à leur disposition : dictionnaires et encyclopédies variés, des dossiers que nous élaborons nous-mêmes, à partir d'articles de revues, de quotidiens ou de mensuels, sur un sujet précis. L'éventail de recherche, déjà important, s'élargit sans cesse au fur et à mesure des demandes ou de l'actualité : lecteurs intéressés par le Beaujolais et la région, sachez que le rayon "local" a matière à satisfaire vos désirs.

Profitez de notre rayon "documents sonores".

Pour 50 F annuels par famille, choisissez 2 livres et 1 cassette ou 1 CD par membre de la famille, à chacune de vos visites.

LECTEURS QUI AVEZ DE LA PEINE A DECHIFFRER DES CARACTERES D'IMPRIMERIE TROP FINS, VENEZ CHOISIR DES LIVRES "EN LARGE VISION" OU DES TEXTES EN CASSETTES.

Entre lecture et musique, la bibliothèque est un lieu ouvert à tous. N'hésitez pas à venir pour jeter un coup d'oeil, feuilleter, découvrir par vous-même.

Bouquiner peut, pendant quelques instants, vous permettre d'oublier vos soucis quotidiens et de vous apercevoir que la lecture, la musique sont avant tout des plaisirs qui restent à la portée de tous, dans un monde plus que tourmenté.

- **Bibliothèque Municipale** : 74.69.12.41
 Horaires publics : mardi : 16h00 à 18h30
 mercredi : 16h00 à 18h00
 jeudi : 9h30 à 12h00

JEUNESSE AU PLEIN AIR

"Des clés pour l'Enfance"

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

Fille aînée du chômage, l'exclusion sème le malaise dans toute la société française. Dans cette société à multiples vitesses, JEUNESSE AU PLEIN AIR, avec beaucoup d'autres associations, apporte sa part dans la lutte contre l'EXCLUSION.

En 1993, grâce aux produits de la CAMPAGNE DE SOLIDARITE, grâce à vos dons, (plus de six cents, à ce jour, égaux ou nettement supérieurs à 100,00 F), **1058 ENFANTS et JEUNES de PLUS**, issus de quartiers en difficulté ou de zones rurales deshéritées, ont pu tout de même partir en vacances de dépaysement malgré les difficultés que pouvaient rencontrer leurs familles.

Continuez à nous aider, à AIDER les plus faibles, les plus démunis, les plus écrasés par la crise. Aujourd'hui, plus que jamais, et tout au long de l'année, c'est l'accumulation de ces petits gestes de SOLIDARITE qui produira de grands bonheurs.

COMITE J.P.A. 76 rue Montgolfier
 69006 LYON - C.C.P. 1 249 - 22 H
 Tél. 78.89.07.21

A.D.M.R. NORD BEAUJOLAIS
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Service de Travailleuse familiale

Président : Michel LAVILLE (Corcelles)
Trésorières : Mmes Geneviève LAPLACE (Jullié)
Janine MEZIAT (Chiroubles)
Secrétaire : Mme Michèle SAVOYE (Vauxrenard)
Responsable des prises en charges : Mme Françoise CLEMENT (Fleurie)
Responsable de Travail : Mme Germaine BRISSON (Villié-Morgon)

Familles, ceci vous concerne

Vous êtes une famille avec des enfants de moins de 16 ans. Vous traversez une période difficile ; surmenage, grossesse difficile, retour de maternité, handicap d'un enfant, maladie ou décès d'un membre de la famille.

La travailleuse familiale est une **professionnelle** compétente et habilitée à intervenir chez vous pour vous soutenir par une aide à la fois matérielle (tâches ménagères) et morale (une présence amie et efficace).

Beaucoup d'entre vous nous connaissent par notre stand à la foire de Villié-Morgon le 11 novembre où tous sont invités. Autour de Brigitte, travailleuse familiale, en dégustant chocolat chaud, café et gâteaux, vous y trouverez l'ambiance chaleureuse qui anime notre équipe.

Comment bénéficier de ce service ?

Notre équipe de bénévoles est à votre disposition pour vous renseigner.
A Villié-Morgon : contactez Mme Eliane MICHEL - tél.: 74.04.20.60 ou la mairie.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS
1994

DATE	NATURE	ORGANISATEURS	LIEU
JANVIER			
SAM 1			
DIM 2			
SAM 8	PASSAGE DU FLAMBEAU	CLASSES EN "3" ET "4"	SALLE DES FETES
DIM 9	LOTO	SOU DES ECOLES	SALLE DES FETES
VEN 14	GALETTE DES ROIS	10 ANS	SALLE DES FETES
SAM 15	CONCOURS DES VINS DE LA ST VINCENT	SYNDICAT VITICOLE	CAVEAU
	GALETTE DES ROIS	C.A.T.M.	SALLE DES FETES
DIM 16			
SAM 22	ST VINCENT	SYNDICAT VITICOLE	CAVEAU
DIM 23	LOTO	FANFARE	SALLE DES FETES
SAM 29	SOIREE	CLASSES EN "4"	CAVEAU
DIM 30			
FEVRIER			
VEN 4	CONCOURS DE BELOTE	FOOT-BALL CLUB	SALLE DES FETES
SAM 5	BAL COSTUME	CLASSES EN "6"	SALLE DES FETES
MER 9	REM.PRIX CONCOURS MAISONS FLEURIES	COMITE FLEURISSEMENT	SALLE DES FETES
SAM 12			
MAR 15	CONCOURS DE BELOTE	ECOLE DE ST JOSEPH	ECOLE DE ST JOSEPH
SAM 19			
DIM 20	LOTO	COMITE D'ENTRAIDE	SALLE DES FETES
SAM 26			
DIM 27	TIR A L'ARC COUPE DU CAPITAINE	ARCHERS DE LA GRAPPE VILLIATONNE	SALLE DES FETES
MARS			
SAM 5	RETRAITE FLAMBEAUX	CLASSES EN "4"	SALLE DES FETES
DIM 6	FETE DES CLASSES	CLASSES EN "4"	SALLE DES FETES
SAM 12			
DIM 13	MARCHE DE L'ESPOIR	COMMISSION SENTIERS PEDESTRES	
	CONCOURS DE BOULES CHALLENGE M. LARGE	SOCIETE DE BOULES	BOULODROME
SAM 19			
DIM 20			
MER 23	SPECTACLE	C.C.A.B.	SALLE DES FETES
SAM 26	CONCOURS DE BOULES SOCIETAIRES	SOCIETE DE BOULES	BOULODROME
	SOIREE	COMITE DE JUMELAGE	SALLE DES FETES
DIM 27			
AVRIL			
SAM 2	TOURNOI INTER-SOCIETES	HAND-BALL	SALLE DES SPORTS
DIM 3			
SAM 9	BAL	19 ANS	SALLE DES FETES
DIM 10	MARCHE	SOU DES ECOLES	
SAM 16	CONCERT	FANFARE	SALLE DES FETES
DIM 17			
SAM 23	CONGRES DEPARTEMENT.	C.A.T.M.	
DIM 24	CONGRES DEPARTEMENT. TOURNOI BASKET	C.A.T.M. SOCIETE DE BASKET	SALLE DES SPORTS
	CH. THIERRY GAILLARD		TERRAIN - PARKING
SAM 30	CONCOURS DE BOULES CHALLENGE A.LARGE	SOCIETE DE BOULES	BOULODROME
MAI			
DIM 1	TOURNOI BASKET JEUNES	SOCIETE DE BASKET	SALLE DES SPORTS
	FETE DE LA TERRE	PARTI COMMUNISTE	

MAI (SUITE)

SAM 7	:	:	:
DIM 8	:	CEREMONIE DU 8 MAI	: MUNICIPALITE
	:	FINALE COUPE DU	: SOCIETE DE BASKET
	:	BEAUJOLAIS	: TERRAIN - PARKING
	:	VOGUE DE MORGON	: A MORGON
SAM 14	:	CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES
	:	BUT D'HONNEUR	: BOULODROME
DIM 15	:	:	:
SAM 21	:	TOURNOI DE FOOT	: FOOT-BALL CLUB
	:	DEBUTANTS	: STADE DE CORCELLES
DIM 22	:	TOURNOI DE FOOT	: FOOT-BALL CLUB
	:	SENIORS	: STADE DE CORCELLES
SAM 28	:	REPAS DANSANT	: C.A.T.M.
	:	CONCOURS DE PETANQUE	: CONS.PARENTS D'ELEVES
	:	TOURNOI DE FOOT	: FOOT-BALL CLUB
DIM 29	:	TOURNOI DE FOOT	: FOOT-BALL CLUB
	:		: STADE DE CORCELLES

JUIN

SAM 4	:	EXPOSITION	: C.C.A.B.
	:	CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES
	:	CHALLENGE LA TANTE	: SALLE DES FETES
DIM 5	:	:	: BOULODROME
SAM 11	:	CONCERT	: CHORALE
DIM 12	:	:	: EGLISE
SAM 18	:	:	:
DIM 19	:	:	:
SAM 25	:	CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES
	:	P. JOMAIN 32 DOUBL.	: BOULODROME
DIM 26	:	FETE SCOLAIRE	: SOU DES ECOLES
LUN 27 AU 3/7	:	OPEN TENNIS	: SOCIETE DE TENNIS
	:		: SALLE DES FETES
	:		: SALLE DES SPORTS

JUILLET

SAM 2	:	TIR A L'ARC	: ARCHERS GRAPPE VILL.
	:	CONCOURS BEURSAULT	: PARC DE ZELICOURT
	:	CONCOURS DE PETANQUE	: SOCIETE DE BASKET
DIM 3	:	BANQUET DES ANCIENS	: COMITE D'ENTRAIDE
SAM 9	:	:	: BOULODROME
DIM 10	:	:	: SALLE DES FETES
MER 13	:	FETE DES MULINS	: COMMUNE LIBRE DES
	:		: MULINS
JEU 14	:	CEREMONIE	: MUNICIPALITE
	:	CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES
	:	COUPE J.C. RUET	: BOULODROME
	:	BAL - BANQUET	: SAPEURS-POMPIERS
SAM 16	:	:	: SALLE DES FETES
SAM 23	:	CONCOURS DE PETANQUE	: ECOLE DE ST JOSEPH
DIM 24	:	:	: SAINT JOSEPH
VEN 29	:	CONCOURS DE PETANQUE	: CLASSES EN "6"
SAM 30	:	CONCOURS DE PETANQUE	: FOOT-BALL CLUB
DIM 31	:	CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES
	:	INTERCLASSES	: BOULODROME

AOUT

SAM 6	:	CONCOURS DE PETANQUE	: CLASSES EN "1"
DIM 7	:	:	: BOULODROME
LUN 8	:	CONCOURS DE BOULES	: CRU MORGON
VEN 12	:	CONCOURS DE PETANQUE	: COMITE DE JUMELAGE
SAM 13	:	GRAND PRIX CYCLISTE	: COMITE CYCLISTE
	:	CRU MORGON	: BOULODROME
DIM 14	:	VOGUE	: BOULODROME
LUN 15	:	CONCOURS DE PETANQUE	: TENNIS
VEN 19	:	CONCOURS DE PETANQUE	: COMITE CYCLISTE
SAM 20	:	5ème MONTEE	: CYCLO TOURISME BEAUJ.
	:	CHRONOMETREE	: VILLIE-AVENAS
	:	CONCOURS DE PETANQUE	: ARCHERS GRAPPE VILL.
JEU 25	:	CONCOURS DE PETANQUE	: CLASSES EN "0"
SAM 27	:	CONCOURS DE BOULES	: SOCIETE DE BOULES
	:	CHALLENGE PASSOT	: BOULODROME
DIM 28	:	:	: BOULODROME

SEPTEMBRE

DIM 4	:	:	:
SAM 10	:	:	:
DIM 11	:	:	:
SAM 17	:	:	:
DIM 18	:	:	:
SAM 24	:	:	:
DIM 25	:	:	:

OCTOBRE

SAM 1	:	:	:
DIM 2	:	:	:
SAM 8	:	:	:
DIM 9	:	:	:
SAM 16	:	:	:
DIM 17	:	:	:
SAM 22	:	:	:
DIM 23	:	:	:
SAM 29	: REPAS DANSANT	: FOOT-BALL CLUB	: CAVEAU
DIM 30	:	:	:

NOVEMBRE

SAM 5	:	:	:
DIM 6	:	:	:
VEN 11	: PRESENT. CRU MORGON	: SYNDICAT VITICOLE	: CAVEAU
	: FOIRE COMMERCIALE	: MUNICIPALITE	: RUES DU VILLAGE
	: EXPOSITION	: CERCLE BUTINIÈRE	: SALLE DES REUNIONS
	: CEREMONIE	: MUNICIPALITE	
	: REPAS	: PARTI COMMUNISTE	: SALLE DES FETES
	: DEMONSTRATION TIR	: ARCHERS DE LA GRAPPE	
	: A L'ARC	: VILLIATONNE	
SAM 12	:	:	:
DIM 13	:	:	:
SAM 19	:	:	:
DIM 20	:	:	:
SAM 26	:	:	:
DIM 27	:	:	:

DECEMBRE

VEN 2	: CONCOURS DE BELOTE	: CONS. PARENTS D'ELEVES	: SALLE DES FETES
SAM 3	:	:	:
DIM 4	: TIR A L'ARC	: ARCHERS DE LA GRAPPE	: SALLE DES FETES
	: TIR A L'OISEAU	: VILLIATONNE	:
SAM 10	: CHOUCROUTE	: COLLEGE	: CAVEAU
DIM 11	:	:	:
MER 14	: ARBRE DE NOEL	: DONNEURS DE SANG	: SALLE DES FETES
SAM 17	:	:	:
DIM 18	: LOTO	: COMITE D'ENTRAIDE	: SALLE DES FETES
SAM 24	:	:	:
DIM 25	:	:	:

* Les réunions du CERCLE DE LA BUTINIÈRE ont lieu le dernier JEUDI de chaque mois à la SALLE DES FETES et le deuxième MARDI de chaque mois à la SALLE DES REUNIONS.

* Les réunions du COMITE D'ENTRAIDE ont lieu le premier JEUDI de chaque mois à la SALLE DES SOCIETES.

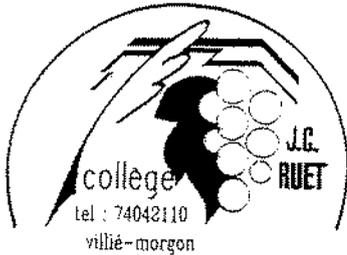
* Les cours de YOGA ont lieu le MARDI APRES-MIDI à la SALLE EMILE DE VILLIE.

* Le PERCEPTEUR tient sa permanence le deuxième JEUDI de chaque mois à la SALLE DES REUNIONS.

* La CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU RHONE tient sa permanence le troisième JEUDI de chaque mois à la SALLE DES REUNIONS.

* L'entraînement des ARCHERS a lieu le MARDI à partir de 18 heures (ENFANTS), à 19 heures (ADULTES) à la SALLE DES FETES OU EN PLEIN AIR PAR BEAU TEMPS.

* L'ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES tient une permanence le deuxième et le quatrième JEUDI de chaque mois à la SALLE DES SOCIETES.



COLLEGE "J.C. RUËT"

Dans le précédent bulletin communal, j'ai eu le plaisir de vous présenter les

grandes lignes de notre PROJET D'ETABLISSEMENT qui définit précisément la politique pédagogique, éducative et culturelle du collège.

Nos objectifs n'ont pas changé : il s'agit plus que jamais d'aider les élèves à acquérir des connaissances et des compétences scolaires tout en développant leur sens des responsabilités et en élargissant leur horizon culturel.

Les moyens mis en oeuvre pour concrétiser cette volonté évoluent naturellement en fonction des effets produits par les actions antérieures, mais nous veillons à opérer les changements nécessaires sans heurts, sans ruptures...

Dans le PLAN D'ACTION 1993-94 du collège sont donc présentés deux types de mesures et de structures internes à l'établissement :

celles qui existaient déjà l'an passé et dont la reconduction nous semble pertinente,
celles qui constituent des réponses nouvelles à des problèmes récents ou non.

D'autre part, certaines des actions poursuivies cette année ont été sensiblement enrichies afin d'être mieux adaptées aux objectifs qu'elles visent. Il en est ainsi du travail effectué avec les instituteurs en vue de renforcer la liaison "école-collège", ce que nous appelons "le projet de secteur".

Nous allons brièvement, sur cet exemple important, vous montrer à quel point nous nous efforçons de ne pas nous installer dans la routine.

1989-90 :

- Analyse des difficultés rencontrées par les élèves qui arrivent en 6ème.
- Définition d'actions visant à faciliter le passage "CM-6ème".
- Décision d'organiser pour les élèves de ces deux niveaux des activités sur un thème commun : élaboration du projet "contes en Beaujolais".

1990-91 :

- Réalisation des actions et du projet "contes".
- Elaboration du projet "LIVRE" (conformément au souhait de plusieurs instituteurs) la liaison "CM-6ème" devient liaison "école-collège", de la maternelle aux classes de 5ème...

1991-92 :

- Reconduction des actions.
- Réalisation du projet "LIVRE" : les enfants découvrent les multiples aspects du livre ; certains écrivent des poèmes, des nouvelles, des histoires policières, d'autres créent des bandes dessinées, d'autres encore, après avoir suivi quelques cours de reliure, assurent la confection d'ouvrages composés des textes et d'illustrations de leurs camarades.
- Elaboration des projets "Expressions artistiques".
- Affirmation de notre volonté de réunir nos moyens humains et matériels.

1992-93 :

- Réalisation du projet "Expressions artistiques" qui permet aux élèves d'apprendre à communiquer par la musique, le chant, les gestes, le corps...

- La comparaison de la situation que nous avons rigoureusement étudiée il y a quatre ans et celle à laquelle nous aboutissons en 1993 nous amène à articuler notre "PROJET de SECTEUR" autour de trois grands axes :

- . le maintien des actions visant à faciliter le passage en 6ème,
- . l'accomplissement d'un travail pédagogique en FRANCAIS, principalement en LECTURE,
- . la réalisation d'un second travail, commun aussi, sur le thème de l'IMAGE et son LANGAGE.

Il faut certes beaucoup de temps et d'énergie pour concevoir et mener à bien une telle entreprise, mais les enseignants qui la conduisent ne la perçoivent pas comme une tâche lourde et difficile. Ils forment une équipe où chacun met au service des autres ses compétences professionnelles ainsi que des connaissances et aptitudes dans des domaines divers.

Certains instituteurs hésitent encore à unir leurs efforts aux nôtres, mais nous espérons bénéficier bientôt de leur collaboration car ils reconnaissent volontiers que le PROJET de SECTEUR peut être un élément moteur de nos projets d'établissement et d'écoles.

Il illustre parfaitement - je tiens à le réaffirmer - l'une de nos préoccupations majeures : nous appliquer à inscrire l'ensemble de nos actions dans un processus d'évolution dynamique.

COUP D'OEIL SUR 92-93... AVEC LE SOU DES ECOLES

Fidèle à ses statuts, fidèle à sa mission d'éducation populaire tracée dès 1921 par une solide équipe et développée jusque-là par des héritiers convaincus de la vie associative, désireux de vivre dans la solidarité une citoyenneté active, le Sou des écoles de Villié-Morgon a conduit en 92-93, sans fléchissement, les activités inscrites à son programme, par tradition.

En direction des enfants, le Sou des écoles a apporté un soutien financier important aux écoles publiques puisqu'il a consacré près de 60.000 francs pour l'achat de matériel, pour l'organisation de spectacles et de sorties, ou pour une contribution importante au départ de 61 enfants en classes de découverte et de 72 collégiens en voyages linguistiques en Espagne et en Allemagne. Signalons l'efficace partenariat qui existe depuis de nombreuses années entre la Mairie, le Conseil de parents d'élèves, et le Sou des écoles. Cette collaboration permanente a permis les réalisations les plus audacieuses comme les plus spontanées, pour un meilleur fonctionnement de l'Ecole publique de la Maternelle au Collège.

Au delà de l'école, le Sou des écoles a des ambitions qu'il concrétise traditionnellement :

. il conduit chaque année une vingtaine d'abonnés amoureux du théâtre, au T.N.P. de Villeurbanne plusieurs fois dans la saison : 6 spectacles ont été vus en 92-93

...../.....

CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES C.P.E.

BUREAU :

Président : Michel LONGEPIERRE
 Vice-président : Christian RENOUVIER
 Trésorier : Roger DOMINGUEZ
 Trésorier adj. : Pascal BUIS
 Secrétaire : Marie-Eliane MICHEL
 Secrétaire adj. : Marie-Christine LARGE

Le Conseil de Parents d'Elèves est affilié à la F.C.P.E, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves créée en 1947 et reconnue d'utilité publique quatre ans plus tard.

Activités de l'année scolaire 1992-93 :

- 20 novembre 1992 : concours de belote (32 doublettes)
- 27 novembre 1992 : les délégués aux conseils de classe ont participé à une soirée de formation organisée par la coordination des conseils locaux F.C.P.E. au lycée C. Bernard de Villefranche
- 4 avril 1993 : congrès F.C.P.E. à neuville-sur-Saône
- 15 mai 1993 : concours de pétanque (42 doublettes)
- 29 juin 1993 : pot de l'amitié avec le sou des écoles, à l'occasion du départ de M. et Mme DEVILLE, J.P. MARIANI et P. GAGET

Budget :

- ANATEP, assurance transport scolaire	1 024,60
- Don Foyer Socio-Educatif	3 000,00
- Classe nature (M. Deville et J.P. Mariani)	10 297,35
- Spectacle de marionnettes	2 200,00
- Achat K7, boissons, livres	660,00
	17 181,95

Les bénéfiques ont été largement redistribués dans les écoles puisque cette année nous déplorons un déficit de 9 002 F, comblé par le reliquat des années précédentes.

RESULTATS DES ELECTIONS

Elus au conseil d'administration du collège :

Titulaires

Michel LONGEPIERRE (Villié-Morgon)
 Marie-Eliane MICHEL (Villié-Morgon)
 Marc LALLEMENT (Chiroubles)
 Martine VAISSE (Fleurie)
 Bernard DUPONT (Villié-Morgon)
 Gérard LAMURE (Corcelles)

Suppléants

Eliane TEYSSIER (Villié-Morgon)
 Sylvie GAUTHERON (Villié-Morgon)
 Frédérique DOMINGUEZ (Villié-Morgon)
 Christian RENOUVIER (Villié-Morgon)
 Marie-Claude MONCHARMONT (Fleurie)
 Martine JAMBON (Villié-Morgon)

Elus au conseil d'école primaire :

Titulaires

Sylvie GAUTHERON
 Mireille LACOQUE-PERRAUD
 Pascal BUIS
 Roger DOMINGUEZ

Suppléants

Marie-Christine LARGE
 Jocelyne DUTHEL
 André KUHNEL
 Josiane ROLLET

Elus au conseil d'école maternelle :

Titulaires

Nicole DUPONT
 Marie-Christine LARGE

Suppléants

Martine LAMURE
 Nathalie LEVRAULT

Parents, si vous avez des problèmes ou voulez des renseignements, n'oubliez pas que les délégués et le C.P.E. sont là pour vous aider ou vous renseigner.

GROUPEMENT DE PARENTS

Pourquoi une association de Parents ?

Pourquoi est-ce important de se regrouper en association ?

Une association de Parents : pour être un lien actif et efficace entre l'équipe éducative et nos enfants.

Une association de Parents : pour s'informer et informer l'ensemble des Parents sur ce qui se vit dans l'école et le Collège.

Une association de Parents : sur laquelle l'équipe éducative peut compter pour aider et pour discuter de tout problème concernant nos enfants.

VOILA CE QU'A VOULU ETRE NOTRE GROUPEMENT DE PARENTS

Cette année, le manque d'intérêt des parents pour l'aspect éducatif de notre Groupement, nous amène à remettre en cause son existence.

Nous laissons passer le premier trimestre. Si d'ici Janvier, vous désirez parler du Groupement, faites le savoir à :

Mesdames Dumont : 74.69.90.94
 Duffit : 74.69.92.50
 Champagnon : 74.69.91.63
 Fourneau : 74.69.16.04
 Yéméniz : 74.04.36.05

qui prendront contact avec les membres sortants : Mesdames Labruyère et Aucoeur.

ECOLE PRIVEE ST. JOSEPH

Juchée sur la colline réside notre école. Elle compte 2 classes et accueille les enfants de Villié-Morgon et des communes environnantes dans un climat familial où l'épanouissement et le développement de l'enfant sont primordiaux.

Elle entretient des relations avec le village :

- par la fréquentation des enfants à la salle des sports le samedi matin,
- participation à des spectacles proposés aux scolaires,
- animation par un intervenant du CCAB en théâtre, éveil musical,
- participation d'un enseignant aux réunions du collège dans le cadre du lien CM2-6ème,
- utilisation de la bibliothèque par l'intermédiaire d'une maman relais, pour le prêt de livres et quelquefois de documentations sonores : K7 et CD.

La communauté éducative a élaboré un projet d'école basé sur l'ouverture : ouverture aux autres, à l'environnement, au monde et des actions pour favoriser le décroisement entre les deux classes.

Cette année un conseil d'établissement a été mis en place : lieu de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires de l'établissement.

Voici quelques unes des activités réalisées :

. Sortie à Lyon pour les plus grands : avec visite d'un quartier, d'un musée, d'une gare.

Cette année le centre commercial et la bibliothèque de la Part Dieu ont retenu l'intérêt des enfants.



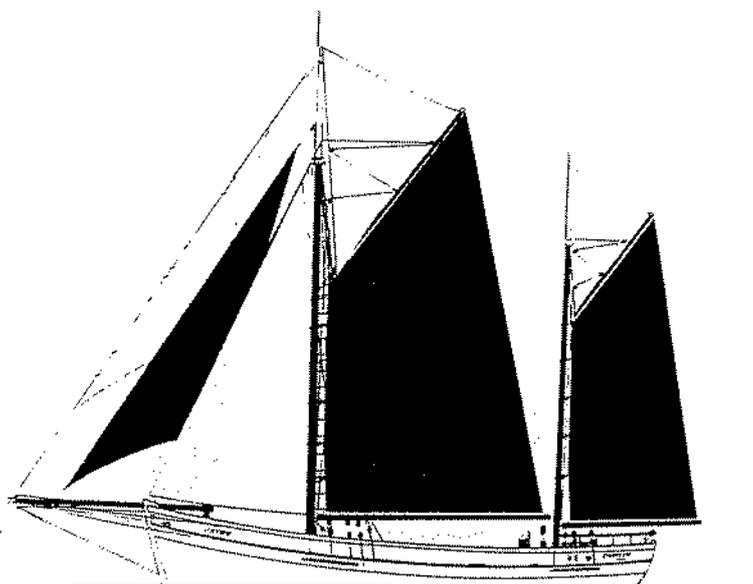
. Semaine d'initiation à l'équitation au centre équestre du Moulin de Saint-Julien à Saint-Didier-sur-Chalaronne : approche et soins aux animaux ; travail en carrière et promenades en selle ou en calèche qui font la joie des enfants.

. Initiation à l'anglais pour les élèves de CM1-CM2 : sensibilisation à une langue européenne.

. Danse pour les deux classes avec un intervenant extérieur.

. Spectacle de Noël préparé et réalisé par les enfants : théâtre, chants mimés ou dansés ; source de créativité, d'expression et de joie. En seconde partie : sketches variés proposés par les parents, pour le bonheur de tous.

. Clôture de l'année scolaire par une sortie qui réunit parents, enseignants et enfants : découverte d'un autre lieu ; ou plus simplement, comme cette année 92-93, journée amicale sur un stade avec une excellente ambiance pour disputer matches de foot, de base-ball.



Popoff

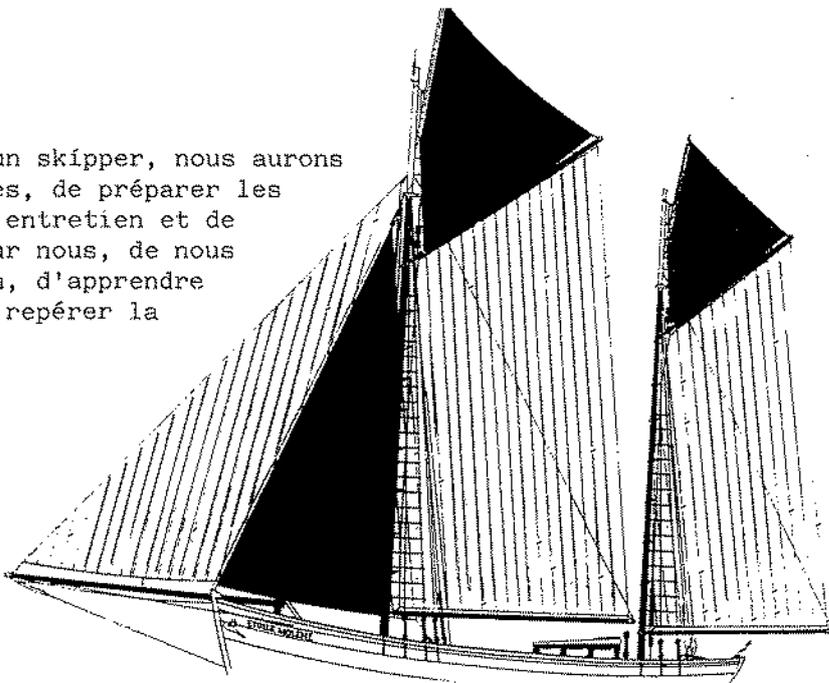
L'an dernier nous vous faisons part de notre intention de nous embarquer sur le 3 mâts-barque : Le Belem. Mais le budget initial de ce projet étant très important, il aurait mobilisé toute notre énergie, et ce, peut-être au détriment de nos études. Par ailleurs, notre premier projet faisait état de notre volonté d'embarquer avec nous des enfants atteints de mucoviscidose, cela s'est avéré médicalement impossible.

Nous avons donc opté pour une solution plus raisonnable et plus réaliste.

Nous embarquerons à St Malo sur deux voiliers du siècle dernier : le Popoff (21,50 m) et l'Etoile-Molène (35 m), sur lesquels nous effectuerons un périple qui nous mènera à l'île Bréhât ainsi qu'aux îles Anglo-Normandes (Guernesey, Saik, Jersey).

27 MIL EN MER... OU VOGUE L'AVEVENTURE

A bord, accompagnés d'un skipper, nous aurons à charge de manoeuvrer les navires, de préparer les repas, d'effectuer les travaux d'entretien et de nettoyage. Ce sera l'occasion pour nous, de nous familiariser avec la vie de marin, d'apprendre à lire une carte marine, de nous repérer la nuit aux étoiles...



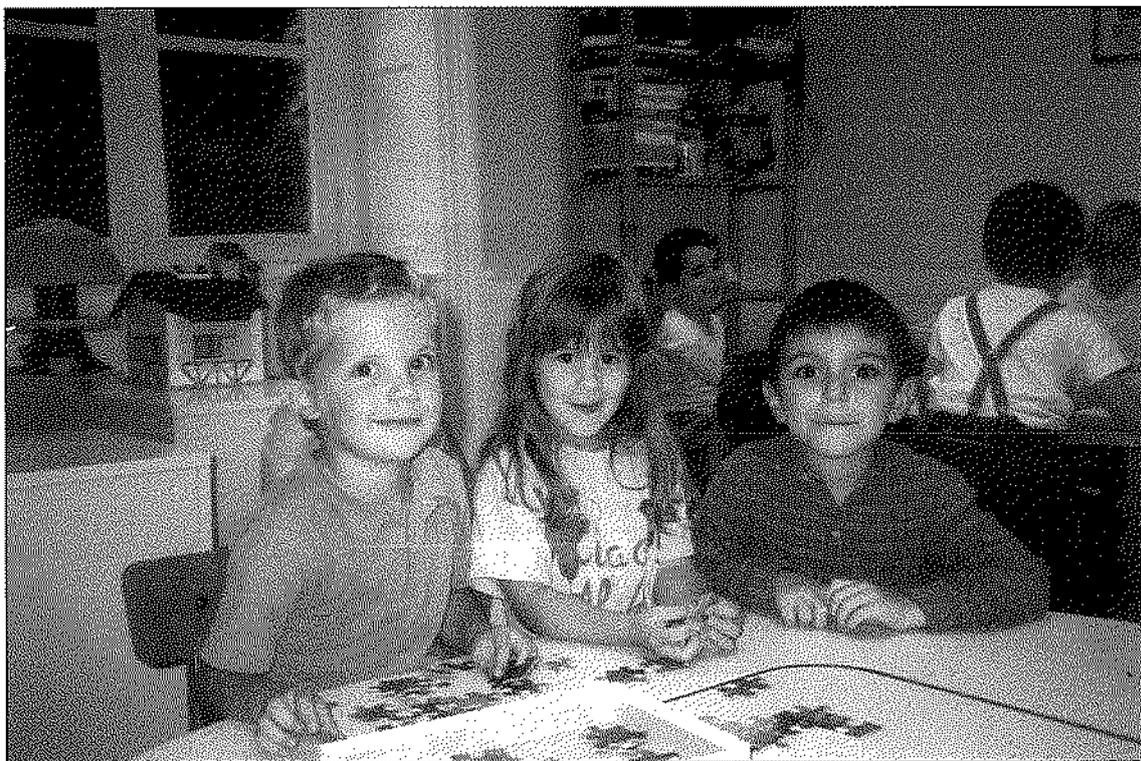
Notre départ est fixé le 4 avril. A notre retour à terre le 9 avril nous aurons dans nos bagages un film et des photos, qui donneront lieu à une exposition photos à la bibliothèque de Villié-Morgon, ainsi qu'à la projection de notre film.

...octobre 1994 la halte-garderie fêtera ses 10 ans...



HALTE GARDERIE ASSOCIATION DE PARENTS

Espérons que nos finances nous permettront de vivre encore longtemps. En effet, 1993 nous a apporté beaucoup de soucis. Au début de l'année, nous avons appris incidemment que les subventions accordées aux haltes-garderies par le Conseil Général du Rhône seraient supprimées. Un grand nombre de signatures a été recueilli auprès des parents, des Maires, des amis de la halte-garderie. Accompagnés de Monsieur le Maire ou de son représentant, nous sommes intervenus auprès des élus régionaux et de la D.D.A.S.S. (Direction Départementale à l'Action Sanitaire et Sociale). Apparemment, la mobilisation de tout le monde a porté ses fruits. Un courrier provenant du Conseil Général du service P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) datant du 22 septembre nous apprenait qu'à la suite d'une délibération du 28 juin dernier, une subvention nous serait octroyée. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous attendons toujours. Peut-être arrivera-t-elle avec le Père Noël ?



Début juillet, nous avons organisé un après-midi regroupant les "anciens" de la halte-garderie. Des jeux avaient été mis en place par le personnel avec l'aide des Parents. Chaque jeu a été primé par des lots offerts par le Crédit Agricole et Groupama. Quarante-cinq enfants ont participé à cette manifestation qui s'est clôturée par un goûter arrosé de jus de fruits. Ces gamins de sept à treize ans ont tous été contents de se retrouver et ont demandé si cette demi-journée pourrait se reproduire.

Chaque fin d'année, l'Association de Parents offre son traditionnel goûter de Noël au cours duquel une main innocente participe au tirage de la tombola. Fin 1993, ce fut le 23 décembre.

...../.....

Nous voudrions, à travers ces quelques lignes remercier sincèrement toutes les personnes qui nous apportent leur soutien, leur aide, leurs signatures, leurs dons : de jouets, de mobiliers, etc... ainsi que les commerçants qui acceptent volontiers nos cartons pour la tombola.

Nous rappelons aux nouveaux villiatons qui auraient un problème de garde pour leurs jeunes enfants, que la halte-garderie, située dans le château de la mairie reçoit les enfants de 3 mois à 6 ans et qu'elle fonctionne du lundi au vendredi soir.

Renseignements sur les conditions d'inscriptions : 74.69.13.22

.. OCTOBRE 1994 LA HALTE GARDERIE FETERA SES 10 ANS..



CHORALE IN VINO MUSICA

Une nouvelle année va pointer à l'horizon, remplie de concerts et de propositions de sorties pour notre chorale. Mais avant de parler de l'avenir, faisons un petit compte-rendu de cette année 1993 qui vient de s'achever.

Après notre concert de Noël 92 qui fut un large succès grâce à la participation des enfants des écoles primaires, de la chorale de Sasbachwalden et d'un quintette de cuivres dont faisait parti notre chef de chœur, nous avons été demandés par diverses associations de communes environnantes : le samedi 20 mars en l'église d'Ouroux, le vendredi 16 avril à la salle des fêtes de Fleurie, le vendredi 14 mai en l'église de Chénas et le samedi 5 juin en l'église de Lantigné.



Du point de vue administratif, une commission a été nommée parmi les choristes, en début d'année 1993 afin de travailler à l'élaboration de nos propres statuts. Et c'est ainsi que, depuis le 10 août 1993, notre chorale est indépendante de la fanfare de Villié-Morgon, les Enfants du Beaujolais.

Puis nous avons terminé notre année gaiement en organisant une journée détente qui nous a permis de tous nous retrouver sur les sentiers pédestres de Vauxrenard, avec au bout de l'effort un petit casse-croûte organisé par Cécile notre spécialiste des repas et Félix notre Vice-président qui avait revêtu ce jour-là sa tenue de boulanger.

Après deux mois de repos bien mérité, la saison 1993-1994 a repris en vue de préparer un nouveau concert de Noël avec la participation cette année des enfants de l'école de musique de Villié-Morgon et de la Chorale Suisse de Gollion, "la Mélodie de Brichy", chez qui nous nous étions rendus en 1992.

Nos amis suisses sont à l'honneur puisqu'au mois de novembre nous avons eu le plaisir de recevoir le chœur d'hommes "la Lyre Yverdonnoise" d'Yverdon.

Si vous aimez le chant choral et si vous voulez passer un bon moment alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Président : Edmond COPERET
 Vice-président : Félix GAY
 Secrétaire : Véronique BATISSE
 Secrétaire adjointe : Christiane SORNAY
 Trésorière : Michèle LAUT
 Trésorière adjointe : Elise LABRUYERE
 Archivistes : Claude GAGET et Andrée CINQUIN

Répétitions salle Emile de Villié
 à 20h30 généralement le mardi

Les ARCHERS de la Grappe Villiatonne vous parlent du Tir au BEURSAULT



Cette tradition doit son origine à une ordonnance de Charles VII du 28 avril 1448 créant les "Francs Archers" ainsi appelés en raison des exemptions d'impôts qui leur étaient accordées. Ils formaient une sorte de garde nationale. En échange des avantages dont ils bénéficiaient ils étaient tenus de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet. Ils tiraient alternativement sur deux buttes de tir espacées de 50 mètres l'une de l'autre. La largeur de la cible correspondait à peu près à la poitrine d'un homme. Toute flèche touchant le cordon même à l'intérieur était mauvaise ou brûlée. On considérait qu'elle ne faisait qu'érafler la poitrine de l'adversaire et ne saurait "l'occire".

De plus, ce jeu obligeait les archers à tirer avec ou contre soleil et vent, de gauche ou de droite. Ils étaient ainsi habitués à n'importe quelles conditions.

On ne tirait que flèche par flèche parce que les flèches en bois, faites à la main, étaient de souplesse et de poids irréguliers.

Les archers de la Grappe organisent tous les ans, le 1er samedi de Juillet, un concours Beursault, qualificatif aux championnats de France comptant pour les championnats de ligue.

Si vous voulez rejoindre l'équipe sympathique des archers, venez les mardis soir à partir de 19h à la salle des fêtes : prêt de matériel et conseils vous seront donnés.

Un numéro de téléphone à retenir : celui du Président Joël Teyssier :
74.69.16.56.

Ni religion, ni gymnastique,
LE YOGA EST UNE DISCIPLINE QUI A POUR BUT D'UNIFIER L'ETRE

C'est le sens même du mot YOGA qui signifie : **joindre, unir**

C'est une recherche intérieure qui en commençant par réconcilier l'homme avec lui-même, lui permet ensuite de se mettre en harmonie avec son entourage et son environnement.

YOGA

Pour parvenir à cette harmonie, le YOGA utilise trois éléments essentiels et indissociables.

LE CORPS instrument sensible et complexe
LE SOUFFLE élément vivant et vital
LE MENTAL chef d'orchestre appelé à diriger le corps et le souffle

Ainsi le YOGA n'intéresse pas seulement le corps mais il touche l'être tout entier.

La souplesse physique, la détente mentale, la concentration passent par la prise de conscience du souffle et son contrôle progressif.

La respiration est à la fois l'indicateur de notre état profond, le moyen de contrôle de cet état, la possibilité d'intervention sur celui-ci. En allongeant notre souffle dans les limites du confort, nous augmentons notre potentiel vital, et nous arrivons à une modification progressive de notre comportement.

Pratiquer le YOGA ne consiste pas à montrer des postures acrobatiques, mais à vivre de l'intérieur des gestes justes et lents, liés à une respiration tranquille et consciente, répétés non pas machinalement mais comme si chaque fois l'on créait un geste nouveau, une expression différente de tout l'être. Le corps retrouve sa place de serviteur docile et doué, accepté tel qu'il est avec ses possibilités et ses limites. La pratique s'effectue dans le recueillement et le respect pour soi-même en laissant au vestiaire les habitudes de compétition et d'activisme, dans une action sans volontarisme mais non sans volonté, dans l'effort raisonnable, la présence, en habitant son corps.

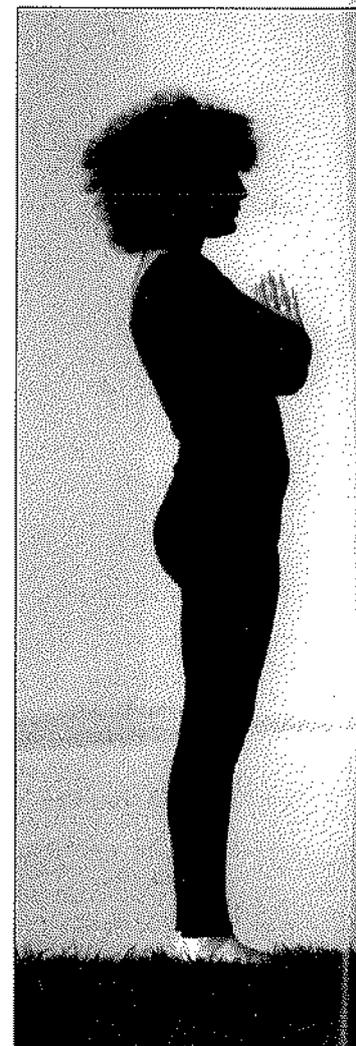
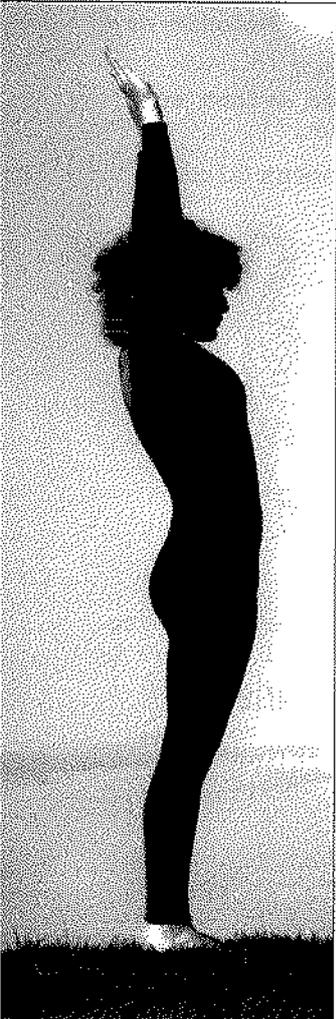
Ainsi graduellement, la qualité du geste prend le pas sur la quantité des mouvements, la respiration se ralentit et le mental va progressivement s'apaiser.

Le YOGA s'adresse à tous, il prend chaque être humain là où il est, lui permettant de s'améliorer, de se réaliser ; il ne prétend pas résoudre tous les problèmes, mais sa pratique permet d'assouplir le corps, de contrôler, d'allonger le souffle, de développer le calme intérieur.

Bien loin de nous pousser à fuir la réalité avec toutes ses exigences, le YOGA nous appelle à la regarder bien en face avec des yeux plus neufs.

"La pratique du YOGA peut rendre un peu de cette sérénité indispensable pour juger sainement des choses de la vie."

Les cours ont lieu tous les mardis à 14h30
salle Emile de Villié
Renseignements : Mme Cartet : 74.04.30.14



SENTIERS

PEDRESTRES

— vie associative —

CIRCUITS DE :
6. 11. 14. 29 km

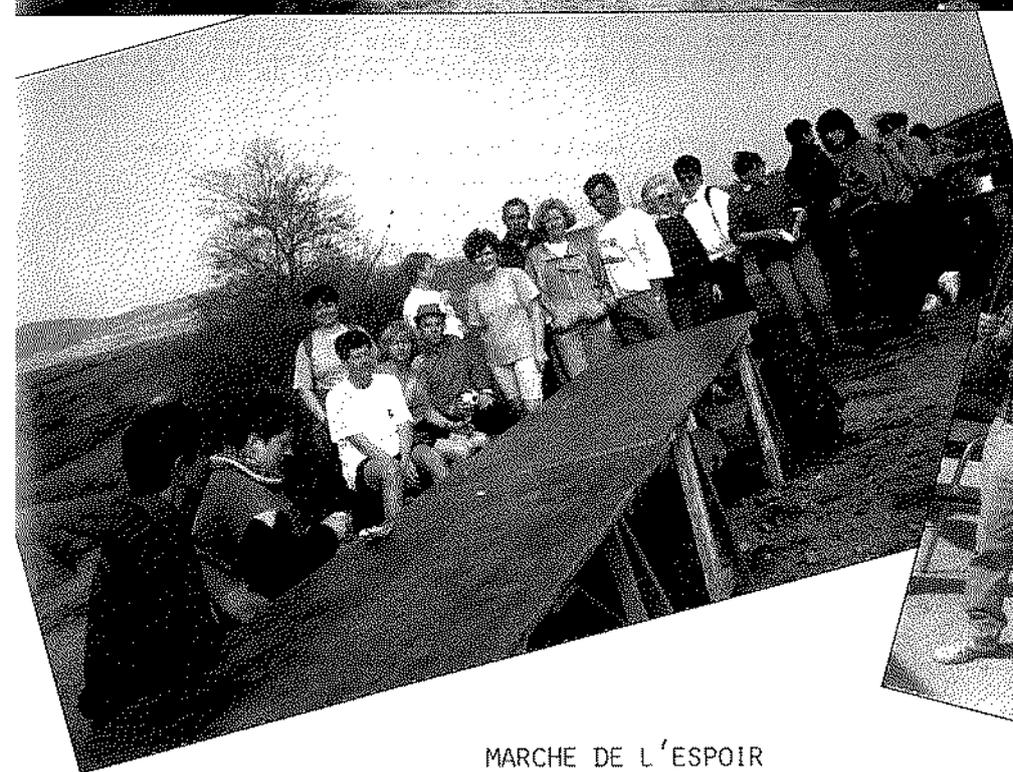
A TOUS

Rendez-vous au

13 Mars 1994

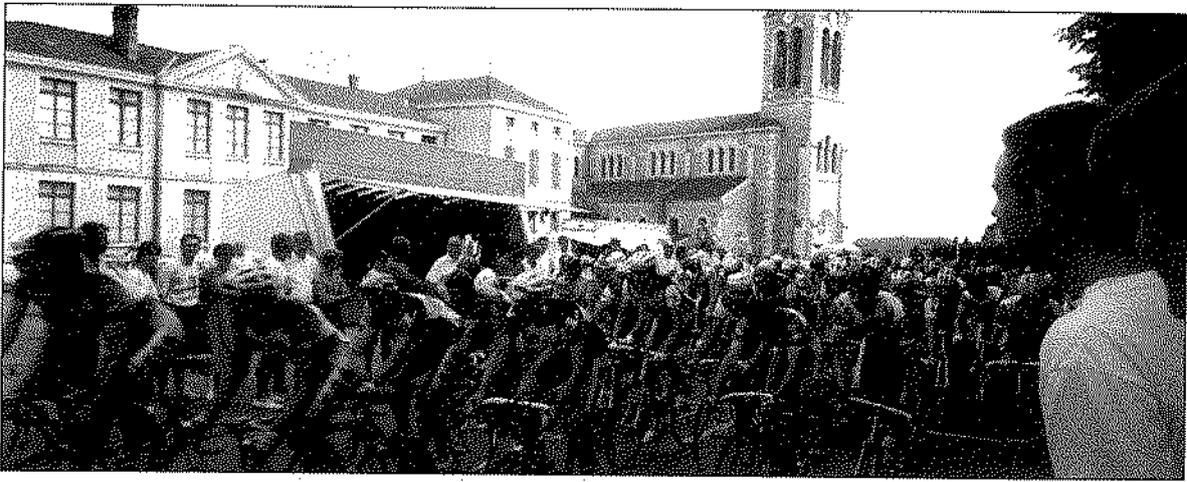
MARCHE DE L'ESPOIR
placée sous le signe
de

ENFANCE et PARTAGE



MARCHE DE L'ESPOIR

Souvenirs d'une super journée de convivialité. Merci encore à toutes les sociétés organisatrices et aux nombreux participants.



COMITE CYCLISTE

- Départ du grand prix Ch. Bulliat -

L'année 93 a commencé par l'Assemblée Générale suivie d'un convivial repas servi par Josette Bonjour.

Le travail a débuté par les traditionnels concours de belote et tarot. Les participants peu nombreux et le résultat financier pas très encourageant font que les dirigeants hésitent à reconduire cette journée.

Au mois de Mai l'équipe dirigeante a aidé les organisateurs du tour du Beaujolais, afin que la sécurité soit assurée dans les rues du village.

Au mois de Juin certains ont été sollicités pour le championnat U.F.O.L.E.P. qui a connu un grand succès malgré une journée maussade.

Ensuite ce fut le traditionnel grand prix du cru Morgon (souvenir Ch. Bulliat) avec une forte participation de coureurs, où Marc Chambon, notre champion local, fut le grand vainqueur, applaudi par un nombreux public. Remercions les généreux donateurs ainsi que les viticulteurs, commerçants, artisans, pompiers et gardiens de routes occasionnels. Ce fut enfin le concours de pétanque où il y eut un nombre record de doublettes.

Le comité cycliste a perdu un ami, en effet Lucien Descaillot répondait toujours présent, tour de France en 84, comptabilité, tarot, coup de main en toutes occasions. Peiné par sa disparition, le Comité cycliste gardera un bon souvenir de Lucien. Le Comité est ouvert à toutes personnes voulant se joindre à l'équipe.

Les dirigeants :

Roger Dupré : 74.04.24.58
Jean-Louis Brun : 74.69.16.08
Jean-Paul Baritel : 74.69.84.98

FOOT-BALL CLUB F.C.V.M.

Le football-club de Villié-Morgon connaît une légère baisse de ses effectifs, toutes catégories confondues, en ce début de saison.

Le F.C.V.M. compte parmi ses licenciés :

- 7 débutants encadrés par M. Bouteille et B. Péres.
- 13 poussins managés par P. Buis. Equipe qui évolue en deuxième série.
- 7 pupilles entraînés par A. Pochi et V. Peyronnet, équipe qui évolue en première série.

Plus 16 joueurs seniors et vétérans évoluant en quatrième série, avec un succès mérité. N'ayant subi aucune défaite, ils occupent actuellement la première place de la série.

Souhaitons que les matches à venir les confortent dans ce classement.

Ont été élus :

Présidente : Martine ANERE
Secrétaire : Pascal BUIS
Trésorier : Gérard PRESUMEY



JOUEURS, PARENTS N'HESITEZ PAS A PRENDRE CONTACT AVEC LE BUREAU
VOTRE PRESENCE AUX REUNIONS EST UN ENCOURAGEMENT POUR VOS ENFANTS
ET LEURS DIRIGEANTS, QUI SONT L'AVENIR DU CLUB.

Le F.C.V.M. présente SES MEILLEURS VOEUX pour 1994, à tous les joueurs, parents
et sympathisants.

VOLLEY-BALL

L'équipe de Volley de Villié Morgon qui ne compte pas moins d'une vingtaine de joueurs est répartie pour une nouvelle saison.



La saison dernière a donné beaucoup de satisfaction à nos joueurs et joueuses : des résultats au championnat corporatif fort satisfaisants, et surtout un grand succès pour son 1er tournoi qui a eu lieu le 13 juin 1993.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui, par leur participation, leur aide, ou leurs dons ont contribué à cette réussite.

Le bénéfice réalisé a permis d'acheter poteaux et filet neufs.

Cette année encore, deux équipes mixtes ont été engagées dans le championnat corporatif de Mâcon. Certains de ces matches ont eu lieu à Villié-Morgon.

...../.....

Bienvenue également à toutes les personnes qui désireraient s'intégrer dans nos équipes. Ambiance conviviale assurée !!!... Les matches en championnat ne sont pas obligatoires et le volley à Villié reste un lieu où le jeu "loisir" a toute sa place.



- Mr le Maire de Villié-Morgon remettant les prix aux heureux vainqueurs -

Contacts : Jean Luc Gauthier : 74.69.92.39

Martial Vernay : 74.69.11.49 (tabac presse Villié)

TENNIS

Le club remercie Claire Calot pour son travail fournit pendant dix années, en temps que Présidente mais aussi Capitaine d'équipe féminine.

A ces côtés, oeuvrait, en tant que responsable sportif et surtout entraîneur à l'école de tennis, Christian Chevalier qui continuera à exercer ses talents à Fleurie.

Le bureau a été renouvelé comme suit :

Présidente : Monique Boréas
Vice-Président : Jean-Paul Bergeron
Trésorier : Laurent Berrod
Secrétaire : Philippe Portier

Membres du Bureau : Laurent Bergeron
Bernard Mathon
Bernard Boréas
Michel Givors

Le club compte cette année 65 licenciés.

Le tournoi interne annuel se fait fin juin.

Le tournoi Claude Grand (adultes) a eu lieu le 16 janvier 1994.

- une équipe masculine est engagée en championnat du Rhône, ainsi qu'une équipe féminine
- une autre équipe masculine évolue au niveau régional

Si le tennis vous intéresse, prenez contact avec :

- L. Berrod : 74.69.12.34
- P. Portier : 74.04.24.84



Association des Veuves civiles chefs de famille

Après 2 ans de permanence à la mairie de Beaujeu, notre section est maintenant présente à la mairie de Villié-Morgon, dans la salle des réunions, les 2ème et 4ème jeudis du mois de 9h30 à 11h30, ceci grâce à la générosité de Monsieur le Maire et de son Conseil que nous remercions très vivement.

Notre association vient de tenir son 13ème Congrès National à Saint-Etienne les 13 et 14 Novembre dernier, le précédent avait eu lieu à Paris en 1988.

Madame Dessertine, historienne, nous a fait un exposé sur la situation des veuves depuis le 19ème siècle : aucune pension, ou presque jusqu'à la fin de la guerre 14-18. A partir de là, 600.000 veuves de guerre ont obtenu des pensions mais rien pour les veuves civiles jusqu'en 1946, date de la 1ère association, à Grenoble.

Peu à peu, après 12 Congrès nationaux, ont été obtenus : allocation orphelin, prolongation d'une couverture sociale, reversion, certains cumuls d'une retraite personnelle et de la reversion, assurance veuvage etc... Grâce à notre Association, les Pouvoirs Publics prennent conscience de notre existence !

Madame Cavrois, conseillère en ressources humaines, a terminé le Congrès par un remarquable exposé sur l'énergie et l'espérance que nous devons, avant tout, trouver en nous-mêmes et faire "passer" aux autres.

Responsable locale : Lucienne Lapiere : 74.69.10.43
Responsable du secteur de Beaujeu : Odile Cadot: 74.69.90.46

**Association des Veuves civiles
chefs de famille**

277, rue Paul Bert
69003 LYON

**CERCLE DE LA
BUTINIÈRE**

Le Cercle de la BUTINIÈRE est une association de personnes âgées de VILLIE-MORGON qui existe depuis 1977, actuellement elle comporte 103 adhérents.

BUREAU :

Président d'honneur : André GAUTHIER, Maire
Président fondateur : Paul JOMAIN
Présidente : Lucienne BASSETTI : 74.04.21.92
Trésorier : Georges CHAGNY
Secrétaire : Marie-Louise GERMAIN

MEMBRES : Louis BOREAS - Jeanne GAUTHIER - Marthe BOREAS - Marie-Louise JOMIN - Germaine CHAVY - Anna PERNALON

NOTRE BUT : GROUPER les AINES, en toute amitié, les distraire et leur procurer des loisirs, venir, parler et passer un moment agréable au Cercle. Briser leur solitude, et retrouver le sourire, avec toutes les activités, que nous réalisons pour donner le vrai visage des retraités.



Nous serons toujours heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

ACTIVITES DE L'ANNEE :

REUNION mensuelle : dernier jeudi du mois
 REUNION de bureau : deuxième mardi du mois

Trois voyages, repas, films, conférences, causeries, animation, chorale,
 Vente, exposition,
 Promenades pédestres, rencontre avec d'autres Clubs du canton, Inter-villages,
 prêt de livres.

27 Avril 1993 - Marche Intervillages à Villié

avec nos amis des Clubs de Beaujeu, Cenves, Chiroubles, Fleurie, Juliéna, Lantignié, Ouroux, Propières, Quincié, Vauxrenard et Villié : parcours à travers les vignes, la voie romaine jusqu'à Saint Joseph : calvaire et grotte.

16 mai 1993 - Voyage à **AMBERT** - avec la visite du Moulin Richard - Saint Yone.

16 juin 1993 - **Nous allions dans le Vercors** : Romans - Chapelle en Vercors : lieux très pittoresques.

UNION NATIONALE DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES

Poursuivant ses multiples activités et son action permanente en faveur de ses adhérents, la section locale de l'U.N.R.P.A. a organisé, durant l'année 1993, diverses manifestations qui ont obtenu un vif succès confirmant ainsi le dynamisme de cette association.

Lors de son assemblée générale du 20 Novembre le Président Pierre Dupré n'a pas manqué de souligner que les objectifs fixés par la section ont été respectés : défense des droits et du pouvoir d'achat des retraités se traduisant par des revendications jugées indispensables, auprès des élus. La vitalité qui anime la section se manifeste par des repas amicaux et des voyages dont le dernier conduisit 54 personnes au petit train de La Mure dans l'Isère, puis à la Salette.



Un autre voyage est d'ailleurs projeté durant l'année 1994.

...../.....

La section formée de 122 adhérents en 1993, fait appel à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans pour qu'elles viennent grossir nos effectifs et participer à nos activités.

Renseignements auprès de :

Président : Monsieur DUPRE Pierre : 74.04.22.91
 Secrétaire : Madame DALLA-LANA Odette : 74.69.11.69
 Trésorier : Monsieur VIVIAND Armand : 74.04.22.06

* * * * *

ETAT CIVIL 1993

ILS NOUS ONT QUITTES :

DESVIGNES Gabrielle Jeanne Françoise Veuve AUFRANC	1er Janvier
AUBE Georgette Alexandrine Jeanne	2 Janvier
DESHAYE Roger Guillaume	5 Janvier
DUCOLLOMB Jeanne Veuve VERNUS	6 Janvier
DESVARENNES Francine Rose Veuve METRAS	27 Janvier
LAGNEAU Claude	27 Janvier
CATILLON Alexandre Eugène	1er Février
RUET Claudia Veuve FERRAUD	28 Mars
SERRURIER Fernand	29 Mars
BERGERON Jean-François	3 Avril
DUFOURNET Adrien Benoît	19 Avril
BRETAIRE Marcel	20 Avril
COLLONGE Jean-François	28 Avril
RICCIUTI Ambroise	2 Juin
GAILLARD Charles Claudé	15 Septembre
LAFAY Céline épouse DESCOMBES	19 Septembre
GINOT Christophe Marie Claude	20 Septembre
DESCOMBES André	21 Septembre
DESCAILLOT Jean Lucien	5 Octobre
DEPARDON Marie Joséphine Veuve LAROCLETTE	13 Octobre
PERRACHON Marie Claudia Veuve DUCROUX	27 Octobre
DESCOMBES Jean Ernest	5 Novembre
BRETAIRE Henri Maurice	7 Novembre
AUFRANC Jean-Pierre	12 Novembre
BOULAND Jean	23 Décembre



ETAT CIVIL 1993 suite

ILS SONT ARRIVES PARMIS NOUS :



CHARVET Edouard Claude Marie	10 Janvier
CHOLLAT Christopher	8 Février
DEPARDON Caroline	17 Février
CHOROT Gaëlle Félicie Marguerite	7 Mars
BONHOMME Marie-France Elisabeth	13 Avril
GOUJON Bastien Benjamin Daniel	28 Mai
LOUP Florian	21 Juin
LACOQUE Sacha	26 Juin
GIBAUD Sara	10 Septembre
VATOUX Myriam Séverine	11 Septembre
MELINON Marine Gina Marie	7 Novembre
GAUTHIER Marion	16 Novembre
GENY DE FLAMMERE COURT Victor Emmanuel André	23 Novembre
PESNOT Jacques	25 Novembre
MONNET Jade	2 Décembre
BRISSEON Arthur Tugdual Marie	10 Décembre
GULGILMINOTTI Marine	13 Décembre

ILS SE SONT UNIS :

FONTAINE Michel Paul Gabriel Julien, et JAMBON Odile	15 Janvier
MOREL Dominique, et LAREPE Christine Sylvie	12 Juin
POLLET Jacques André, et JOLY Josette Anna	3 Juillet
BLETON Yves, et GAUTHIER-BRIAND Elisabeth Lucie Françoise	17 Juillet
CURE Thierry Jean-Marie, et BOULAND Mireille	17 Juillet
LACOQUE Joël, et BOULAND Chantal	31 Juillet
JAMBON Pascal, et CHAVRIER Corinne	7 Août
GRANDJEAN Alain, et LEMPEREUR Ingrid	14 Août
GUILLOT Jean-Luc, et LAMARCHE Valérie	14 Août
CHAVY Pascal, et PERRIER Michèle	21 Août
FOREST Marcel, et BERTRAND Claudine Lucile Ghislaine	28 Août
CHAVY Daniel, et COMBET-JOLY Nelly Marcelle	28 Août
SERVAGE Georges Alexis, et LAROCHE Jocelyne	13 Novembre



